

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE



N° 12. — Année 1916



HENRI MARTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

12 et 12 bis, Place du Palais

—
1917

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE



N° 12. — Année 1916



HENRI MARTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

12 et 12 bis, Place du Palais

—
1917

STATUTS

de la

Société de Amis de Vienne

ARTICLE PREMIER. — La *Société des Amis de Vienne* se propose de répandre la connaissance de l'histoire de la ville et des antiquités viennoises, de protéger contre toute atteinte la beauté du paysage et des monuments viennois, de contribuer à aménager les monuments ainsi qu'à aménager et à enrichir les Musées de la ville, d'attirer à Vienne le plus grand nombre possible de visiteurs et de rendre la visite de la ville facile, agréable et instructive.

ART. 2. — La Société poursuivra ce but, selon les circonstances et selon ses ressources, par tous moyens utiles, tels que conférences, publications, fouilles, achats d'objets d'art pour les Musées, propagande auprès des touristes, création de bureaux de renseignements pour les visiteurs, etc...

ART. 3. — La Société se compose de *membres ordinaires* payant une cotisation annuelle de 5 fr. ou ayant racheté leur cotisation par un versement minimum de 150 fr. une fois fait, et de *membres donateurs* payant une cotisation annuelle de 10 fr. au minimum ou ayant racheté leur cotisation par un versement minimum de 300 francs une fois fait.

En outre, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, peut désigner des *membres d'honneur* choisis parmi les personnes qui ont rendu des services éminents à la ville de Vienne ou à la Société. Les membres d'honneur reçoivent un diplôme ; ils ont les mêmes droits statutaires que les autres membres de la Société ; ils ne paient aucune cotisation.

ART. 4. — La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 15 administrateurs élus en assemblée générale à la majorité absolue des membres présents au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour.

Le Conseil est nommé pour 3 ans et se renouvelle par tiers chaque année.

Les administrateurs sortants sont toujours rééligibles.

Le Conseil procédera par tirage au sort à la désignation des administrateurs qui seront soumis aux deux premiers renouvellements.

ART. 5. — Si une place devient vacante au Conseil par décès, démission ou toute autre cause, le Conseil y pourvoira, mais la désignation qu'il fera sera soumise à la ratification de la première assemblée générale qui suivra l'élection ainsi faite par le Conseil.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée d'office si, moins de trois mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil comprend sept membres ainsi désignés.

ART. 6. — Le Conseil élit parmi ses membres, pour un an, à la première séance qui suit l'assemblée générale annuelle, le Bureau de la Société, composé de un président, plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier et un ou plusieurs secrétaires des séances.

Le Conseil désignera en cas de besoin un administrateur pour remplacer un membre du Bureau momentanément empêché.

Il procédera à la constitution d'un Comité de patronage et désignera des commissaires pour l'assister dans sa mission de propagande.

ART. 7. — Le président ou un vice-président remplaçant le président empêché convoque le Conseil chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de le faire sur la demande de quatre administrateurs.

Il convoque l'assemblée générale de la Société au moins une fois par an, dans les trois premiers mois de l'année, et chaque fois que le Conseil le décide ou que la demande en est faite et signée par 30 membres de la Société au moins.

Les convocations à toute assemblée générale doivent mentionner l'objet de la réunion et doivent être envoyées au moins cinq jours avant la séance.

ART. 8. — L'assemblée générale annuelle entend l'exposé de la situation morale de la Société, reçoit les comptes financiers et procède au renouvellement du Conseil.

Les élections sont faites et les résolutions sont prises à la majorité des membres présents, sauf ce qui sera dit à l'art. 14.

ART. 9. — Seule l'assemblée générale a le pouvoir d'ordonner un article de dépense supérieur à 1.000 francs, de modifier les statuts ou de décider la dissolution de la Société.

ART. 10. — Sauf les limites posées à l'article précédent, le Conseil a pleins pouvoirs pour l'administration de la Société.

Il prononce l'admission des membres nouveaux.

Il peut prononcer l'exclusion d'un membre pour préjudices graves portés à la Société.

Il statue à la majorité absolue des membres présents, sauf pour l'exclusion d'un membre de la Société, laquelle ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, l'intéressé entendu ou dûment convoqué.

ART. 11. — Dans les délibérations des assemblées générales ou du Conseil d'administration, la voix du président ou du vice-président remplaçant le président empêché est prépondérante en cas de partage.

ART. 12. — Les secrétaires tiennent un registre des délibérations des assemblées générales et du Conseil d'administration.

Le procès-verbal de chaque séance est signé du président ou d'un vice-président et d'un secrétaire ou administrateur délégué à cet effet par le Conseil.

ART. 13. — La Société est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par son président ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil.

ART. 14. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés qu'en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents et sur la proposition du Conseil ou de trente membres de la Société au moins, portée à la connaissance de tous par mention expresse, sur la convocation, de l'article ou des articles dont la modification est proposée.

ART. 15. — En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale décidera le transfert de l'actif social à une œuvre répondant en tout ou partie au but exposé aux articles 1 et 2, et, à son défaut, à une ou plusieurs œuvres de bienfaisance établies dans la ville de Vienne.

Ainsi délibéré dans l'assemblée générale tenue le 21 mars 1904.

Le Président,

BIZOT,

Le Secrétaire,

Jules RONJAT.

Conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, la constitution de la Société a été déclarée et le dépôt des statuts a été effectué à la Sous-Préfecture de Vienne, le 17 mai 1904, et un extrait de la déclaration a été publié au *Journal Officiel* du 4 juin 1904. Le siège social est à Vienne, place du Palais, 12.

Voir à la fin de ce volume la liste des membres de la Société, Conseil d'administration, etc.....

ANNÉE 1916

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale de la *Société des Amis de Vienne* s'est tenue le 29 mai 1916, dans la salle du Tribunal de Commerce.

Le procès-verbal de la précédente Assemblée (27 mars 1915) est adopté.

M. le Président donne lecture de lettres d'excuses de membres qui ne peuvent assister à la réunion : M. Bizot, président honoraire, conservateur des Musées de Vienne, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, M. Camille Jouffray, sénateur de l'Isère, M. le Sous-Préfet de Vienne, M. Firmin Allemand, vice-président, architecte des Monuments historiques, M. F. Bonnier, président de la Chambre de Commerce, M^{me} Léon Piot, M^{lle} Wells, MM Lombard, Jacquier, H. Bouvier, R. Tremeau, F. Reygnier, Gonon, Merlin. Venard.

M. Bichon, trésorier, présente ensuite son compte rendu sur la situation financière de la Société.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Notre exercice financier, en 1915, a été sensiblement plus actif qu'en 1914. Mais cette activité n'a pas été exempte d'un peu de confusion. Nous avons dû, en effet, solder quelques factures de 1914, non présentées à leur échéance normale par suite de la désorganisation momentanée de la comptabilité de nos fournisseurs. Nous avons d'autre part, selon la décision du Conseil d'Administration, procédé au

début de l'année à l'encaissement des quittances de 1914, restées en souffrance, et nous nous sommes efforcés de rétablir l'ordre dans nos comptes, en procédant, dans les derniers jours de l'exercice, au recouvrement des cotisations de 1915. Mais, si tous les Sociétaires sont animés d'un même esprit de dévouement à l'œuvre commune, certains ont été empêchés d'en témoigner, pour des raisons diverses : difficultés d'une heure de crise, où les dépenses s'enflent alors que les recettes maigrissent à vue d'œil ; déplacements imposés par l'autorité militaire ; et aussi, — nous ne reculons pas devant la constatation, — apparition importune du Trésorier, qui réclamait, en une seule année, deux cotisations...

Ces petites difficultés se sont aplanies, grâce à la bonne volonté de chacun. Les cotisations de 1914 sont rentrées dans une proportion réconfortante. Et celles de 1915 n'ont pas souffert sensiblement de la double présentation : elles se sont seulement échelonnées partie sur les derniers jours de 1915 partie sur les premières semaines de 1916. Par suite, l'exercice 1915 se trouve un peu trop alimenté en recettes, bien que tous les encaissements n'aient pas été réalisés en temps voulu. Et une partie, la plus grosse, des cotisations de 1915 figurera dans notre budget de 1916.

A ce propos votre Trésorier prend la liberté de présenter un vœu : il y aurait avantage à mettre les cotisations en recouvrement au commencement du dernier trimestre de chaque exercice ; nous pourrions ainsi apurer nos comptes avant la clôture de l'année, et nous obtiendrions un état budgétaire tout à fait précis, qui permettrait le cas échéant de dresser des statistiques de pleine portée. Nous ne demandons pas beaucoup aux Amis de Vienne. Ils nous donnent très volontiers ce que nous sollicitons. Ils répondraient certainement à notre appel, en octobre comme en décembre, avec leur coutumière ponctualité.

Ces constatations faites, l'exercice 1915 ne se distingue des précédents que par deux particularités. L'article de dépense relatif à la garde de nos titres étant d'importance négligeable, nous l'avons supprimé. Les 2 fr. 50 de ce poste de notre bilan ont été compris dans nos frais d'administration, — et ils sont mieux à leur place.

Autre disparition, importante celle-ci : nous ne retrouverons pas à notre avoir-espèces les fonds de la souscription de Saint-Maurice. Le Conseil a estimé qu'en attendant l'heure où nous pourrions employer l'argent des donateurs à effacer les rides de notre vénérable cathédrale, il était opportun d'user de nos fonds pour empêcher l'ennemi de démolir d'autres basiliques. Les 17.209 fr. 65 de la souscription Saint-Maurice ont été mis à la disposition de la Défense Nationale, par une souscription de mille francs de Rente 5 % à l'emprunt de

novembre dernier ; et la caisse des Amis de Vienne a fourni les 240 fr. 35 nécessaires pour compléter à 17.450 francs la somme nécessitée par cette souscription.

Nous bénéficierons, désormais, du taux d'intérêt de 5 3/4 % accordé par l'Etat à ses souscripteurs et nous réaliserons un supplément de recettes non négligeable.

Nos comptes se présentent donc ainsi :

RECETTES

Avoir au 1 ^{er} janvier 1915.....	2.436 20
Cotisations.....	4.374 >
Vente de Guides..	157 40
Revenus de nos titres et de nos fonds.....	265 25
TOTAL.....	<u>3.932 55</u>

DEPENSES

Frais d'administration.....	403 55
Frais de la conférence de 1914.....	120 25
Inscription dans le Guide du Syndicat d'initiative de Lyon	450 >
Frais de réimpression du Guide de Vienne.....	750 >
Facture Arlin (photogravures).....	142 80
Complément de la souscription à l'Emprunt.....	240 35
TOTAL.....	<u>1.806 95</u>

RÉSUMÉ :

Recettes.....	3.932 55
Dépenses.....	1.806 95
Net à notre Avoir.....	<u>2.125 60</u>

somme qui reproduit bien notre crédit chez notre banquier au 31 décembre 1915.

A ces disponibilités, il convient d'ajouter la somme représentée par notre Portefeuille. Des anciennes valeurs, rien à dire : elles ont subi la loi commune et leur cote apparaît sensiblement diminuée. Des cours meilleurs sont à prévoir quand la Bourse reprendra une allure régulière. Et si la cote d'après-guerre demeure influencée par la masse des titres à gros rendements, amenée sur le marché par la liquidation des dépenses de la lutte mondiale, nous en serons largement indemnisés par la plus-value de nos mille francs de Rente française 5 %.

Il est certain, en effet, que notre Rente ne demeurera pas longtemps inscrite au prix d'émission et qu'elle se mettra rapidement en

marche vers le pair. Nul, dans aucun pays du monde, n'a douté du crédit de la France souffrante. Nous pouvons donc avoir confiance dans la France triomphante. Et quand nous aurons à ramener sous la forme d'espèces les dons des Amis de Saint-Maurice, nous inscrirons au bénéfice des Amis de Vienne une somme rondelette. L'acte du Conseil n'a pas été seulement patriotique : il a été aussi de bonne administration financière. Et l'Assemblée peut, sans hésitations, donner à nos comptes l'approbation que nous lui demandons.

L'Assemblée approuve ensuite, à l'unanimité, les comptes présentés.

M. Jules Bouvier, président, expose la situation morale de la Société.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Messieurs,

Venir vous apporter un rapport sur la situation d'une société d'études quand l'ennemi occupe encore le sol national et que toutes les œuvres n'ont plus d'autre but que l'assistance aux victimes de la guerre peut sembler inopportun, et peut-être même légèrement paradoxal. Et cependant, si je prends ce soir la parole, ce n'est pas seulement pour répondre aux exigences des Statuts, mais c'est que je tiens à profiter de cette occasion pour vous dire quels motifs de confiance nous devons avoir dans l'avenir de notre Société : ces motifs de confiance, je les tire de ce qui s'est passé cette année même, depuis notre dernière Assemblée. Alors, en effet, que depuis plusieurs années la composition de notre Association était restée à peu près stationnaire, voici que nous avons pu nous annexer 40 membres nouveaux, payant une cotisation annuelle de dix francs. En présence de cette merveilleuse extension de notre groupement, jamais nous n'avons eu plus de raisons de nous féliciter de l'initiative prise à Vienne il y douze ans, lors de la fondation de la Société.

Vous pensez bien que cette annexion ne s'est pas faite toute seule et sans efforts, mais elle a été si bien conduite, qu'elle a donné tout le résultat qu'on en attendait. M. Pierre Frécon, l'ami dévoué et infatigable collaborateur de la *Société des Amis de Vienne*, s'était tout d'abord chargé de rédiger et d'envoyer une circulaire qui faisait admirablement ressortir notre rôle. On me permettra d'en citer quelques lignes :

« Ce que nous défendons, c'est la terre, notre sol, nos maisons, nos monuments, nos paysages. La guerre de dévastation que nous impose

le barbare est arrivée au moment où, plus qu'à tout autre, le pays avait conscience de ses beautés, où l'amour de ses trésors artistiques apparaissait de plus en plus éclairé. Aussi, devant le meurtre des merveilles de Reims et d'Arras, nous avons senti le coup direct, la douleur muette d'un deuil très proche. Ce jour-là, en longeant nos vieux monuments, nous avons ralenti le pas. Nous avons contemplé, le cœur ému, les blessures qu'ils portent dans leurs flancs. Ils nous semblaient plus attachants, à la pensée qu'ils avaient été épargnés par la grande tourmente. Nous avons compris qu'ils faisaient partie de la famille.

« Chérir les beautés de la Ville, connaître son histoire, aider à divulguer ses richesses, tel doit être, plus que jamais, le devoir des générations présentes. C'est pourquoi la nécessité du groupement qui s'est formé il y a onze ans sous le nom de *Société des Amis de Vienne* emprunte aux événements toute son ampleur. A cette réunion qui semblait faire fleurir les arts de la paix, la guerre donne son sens exact et elle lui assigne son véritable but : l'amour de la petite patrie, fondement inaltérable du culte de la Grande ».

On ne pouvait mieux dire, et après avoir ainsi posé nettement le principe, M. Frécon continuait en exposant notre programme, en rappelant les nombreuses conférences déjà données, le rôle joué pour la restauration de Saint-Maurice, pour l'acquisition des objets d'art et mosaïques, pour la diffusion du tourisme. Il terminait en jetant un appel vibrant à nos compatriotes.

Cet appel devait être entendu. Peu après l'envoi de cette circulaire, M. Brousse, vice-président, et M. Pierre Frécon entreprenaient la tournée qui devait être singulièrement fructueuse : 38 adhérents nouveaux venaient se joindre à nous et répondaient de grand cœur à nos sollicitations.

Si j'ajoute que, grâce au zèle et à l'activité vigilante de notre trésorier, la rentrée générale des cotisations de la Société n'a présenté qu'un léger déficit, alors que tant d'autres sociétés osent à peine tenter des recouvrements ou éprouvent dans leur réalisation des déconvenues décourageantes, je serai fondé à dire que nous avons les plus sérieuses raisons d'envisager l'avenir avec confiance : en vérité nous sentons notre œuvre comme enveloppée et entraînée par un souffle patriotique plein de vie.

Nos œuvres sociales sont cette année en suspens. De rares étrangers visitent notre ville : l'on n'a même pu songer à établir, comme d'habitude, la statistique du nombre des visites dans les musées. A ce point de vue, l'action des *Amis de Vienne* devait rester à peu près nulle.

En revanche, nous avons tenu, comme l'an dernier, à prendre notre

part aux œuvres d'assistance nées de la guerre, et nous avons organisé, au cours de cet hiver, une soirée de bienfaisance au profit des orphelins serbes réfugiés. — M. Bégule avait bien voulu nous communiquer de remarquables clichés de projections sur les villes menacées de l'Adriatique et sur Salonique. La conférence, donnée par M. Maurice Faure, notre secrétaire général, fut, dans sa première partie, une leçon très belle et très vulgarisée d'art byzantin, et, dans sa seconde partie, un exposé des plus suggestifs de nos œuvres de guerre en Orient. — M. le Recteur de l'Académie de Grenoble, président du Comité serbe, avait bien voulu honorer cette réunion de sa présence et y prendre la parole. M. Magnat, de l'Odéon, nous donna plusieurs poèmes contemporains d'une puissante émotion patriotique, et Mme Garon voulut bien, avec une complaisance charmante, nous faire entendre l'hymne italien et l'hymne serbe, tous deux bien inédits à Vienne. Le bénéfice de cette soirée, net de tous frais, a atteint le respectable chiffre de 1.940 francs. Ce qui montre que, quand elles s'y mettent, les sociétés archéologiques font supérieurement les choses, alors surtout qu'elles sont aidées du concours inlassable et désintéressé de plusieurs de leurs membres.

Laissez-moi maintenant vous exposer le point où en est le projet de restauration de Saint-Maurice, auquel un grand nombre de nos Sociétaires se sont intéressés. Il y a tant à faire à notre vieille cathédrale que jusqu'ici les Inspecteurs des Monuments historiques n'étaient pas arrivés à se mettre complètement d'accord sur les travaux à y exécuter.

Après une nouvelle et récente visite de M. Ruprich, le programme de ces travaux peut être ainsi arrêté.

Cinq articles de restauration sont prévus.

Les deux premiers articles ont trait à la préservation de la galerie du premier étage de la façade ouest, à la réparation de quatre fenêtres et à des travaux de conservation supplémentaire à la façade ouest, ces derniers travaux devant consister à réparer la grande fenêtre et la galerie Renaissance qui la surmonte. Le total de ces deux articles de travaux forme une somme de 27.186 francs et leur exécution sera couverte par les subsides promis par l'État en 1909.

Trois autres articles sont prévus par le rapport de M. Ruprich.

Deux de ces articles (recouvrement des couvertures du bas-côté Nord et supplément pour restauration des fenêtres), au total de 7.416 francs, sont couverts tant par les subventions du Conseil général : 1.000 francs, que par un subside de la Ville voté, retenons-le, au cours de la récente séance du Conseil municipal du 20 février 1916 et se montant à 6.416 francs.

Le 5^{me} article du programme de M. Ruprich est relatif à la réfection

des enduits des voûtes du chœur et de la nef : 14.303 fr. 90 ; cette partie des travaux sera couverte, jusqu'à due concurrence, par le montant de la souscription des *Amis de Vienne*.

Ces articles divers forment un total de 48.905 fr. 90. Le Conseil municipal, dans la séance précitée, a émis un avis favorable à leur exécution.

Nous retiendrons, en ce qui nous concerne spécialement, que la réfection des enduits des voûtes est le commencement d'exécution des travaux de débadigeonnage que nous avons si souvent pronés et auxquels nous aurions voulu voir donner dès à présent une importance encore plus grande. Les architectes de l'Etat en ont pensé autrement : inclinons-nous devant leur compétence et leur autorité. Mais il n'en est pas moins vrai que, grâce aux travaux de réfection des voûtes que notre Société va payer, nous allons voir disparaître prochainement une notable partie, si ce n'est la totalité, de l'affreuse peinture bleue qui déshonore les parties hautes de l'Eglise. Nous gardons la persuasion que, quand ce premier résultat aura été obtenu, l'amélioration sera si grande et frappera tellement les regards, que nous n'aurons plus ensuite aucune peine à obtenir des souscriptions complémentaires, et même des subsides de l'Etat pour parfaire ce travail de débadigeonnage qui doit mettre en pleine valeur l'admirable intérieur de Saint-Maurice.

Un mot maintenant — et j'en aurai terminé — sur la formation progressive de notre Bibliothèque. Vous savez, Messieurs, quelle en est l'origine : le legs fait par l'abbé Claude Bouvier d'une centaine de volumes d'archéologie et d'histoire. Depuis lors, notre Conseil a voté un crédit annuel de 200 francs pour nous permettre l'achat de volumes de même nature. D'autre part, j'ai vu M. Lucien Bégule qui a bien voulu me promettre le don de six de ses volumes, dont trois de toute importance, et notamment son splendide ouvrage sur *l'Abbaye de Fontenay*, qui n'est pas dans le commerce et qui est un des plus purs chefs-d'œuvre de la librairie française au cours de ces vingt dernières années. — M. de Terrebonne interrogé par moi, a déclaré lui aussi qu'il se tenait prêt à nous faire don des œuvres principales de son père et des siennes. Déjà nous pouvons dire que ce premier fonds de bibliothèque n'a rien de similaire à Vienne. Quand, dans cinq ou six ans, nous aurons pu, grâce au crédit annuel dont je viens de parler, nous munir des principaux ouvrages de fonds d'archéologie ainsi que des très complets répertoires d'Ulysse Chevalier, nous tiendrons à la disposition des travailleurs, dans un local bien à nous, des documents d'un intérêt scientifique de premier ordre pour l'étude de notre ville si riche en souvenirs du passé.

La reprise de ces études marquera l'ère de paix libératrice qui

s'approche et à laquelle tendent tous nos vœux. L'effort pour le travail continuera l'effort pour le combat, il le complètera en nous faisant apprécier de plus en plus le prix inestimable des merveilles dues au génie de la France, merveilles auxquelles, plus que jamais, nous nous sentons attachés.

ELECTION DE CINQ ADMINISTRATEURS

Cinq membres du Conseil d'Administration étaient soumis au renouvellement annuel ; MM. Maurice Faure, avocat, secrétaire général, Bichon, trésorier, Philibert Duret, Lombard et François Vaganay.

Les cinq administrateurs sortants ont été réélus.



SÉANCE ARTISTIQUE DU 5 FÉVRIER 1916

Les villes menacées de l'Adriatique

Salonique

Durant le grand deuil de la guerre, la Société des Amis de Vienne continue à consacrer sa grande séance artistique annuelle aux victimes des hostilités.

C'est encore M. Bégule qui avait bien voulu mettre son talent et ses magnifiques clichés, cette fois au service de nos héroïques alliés les Serbes. Mais un artiste comme lui n'oublie pas non plus le service du beau et sa conférence, présentée par le si dévoué secrétaire général de la société, M. Maurice Faure, débuta par un voyage avec commentaire artistique aux monuments de l'Adriatique menacés par la guerre.

« Au V^e et VI^e siècles, l'art monumental de l'Orient et surtout l'esthétique de l'Asie Mineure s'implantèrent en Italie, comme autrefois l'alexandrinisme, et exercèrent une profonde influence sur l'architecture. La large voie de l'Adriatique porta vers Salone, Parenzo et Ravenne non seulement les marchands, mais aussi les architectes et les artistes des grandes cités de la Méditerranée orientale, en particulier d'Ephèse, d'Antioche, d'Alexandrie, où fleurissait l'art hellénistique, et d'autant plus que c'était de ces villes que venait l'influence religieuse ».

C'est ainsi que M. Bégule introduisait ses auditeurs dans l'intéressant sujet qu'il avait adopté ; puis il les conduisait à travers la lagune morte et par le Grand Canal où « l'on glisse silencieusement sur l'eau noire et miroitante le long des

palais percés de fenêtres à lunettes, couronnées de trèfles » jusqu'au Palais Ducal « centre politique de la cité » et jusqu'à son centre religieux, St-Marc.

St-Marc, c'est « la magnificence orientale poussée à ses dernières inspirations puis tombant bientôt dans la profusion et la confusion sans règle ni frein. » Ce qu'il faut surtout y admirer, c'est une quantité de mosaïques à donner le vertige, et ces « chapiteaux de colonnes d'origine orientale (qui) offrent les types les plus variés et les plus rares de l'art byzantin. » Aux Viennois, l'auteur signale « l'emploi des incrustations de ciment brun dans le marbre des chapiteaux et de certaines frises... » il explique que « ce parti décoratif d'origine orientale se retrouve en France, mais seulement à St-Jean et à St-Maurice de Vienne »

Après avoir contemplé quelques-unes des innombrables mosaïques de la Basilique, on repart en gondole à travers le charmant dédale des canaux — et bientôt le crépuscule tombe sur la ville des Doges.

Sur l'Adriatique on se borne trop souvent à une visite de Venise ; on ne se doute pas que cette ville n'est qu'une magnifique perle entre bien d'autres sur ce rivage.

Dans la lagune même, à Torcello, M. Bégule nous mène étudier « les prémisses et les débuts de l'emploi de l'art byzantin en Vénétie. »

Le Dôme de Torcello bâti au VII^e siècle. Deux rangées de colonnes « divisent l'intérieur, qui est d'un rare intérêt, en trois nefs terminées chacune par une abside semi-circulaire... » Ici encore on trouve un rapprochement avec Vienne, « de superbes panneaux de marbre sculpté représentant des paons becquetant des raisins... » Ces « très précieux exemples de la sculpture gréco-byzantine du XI^e siècle » font songer au même motif qui se retrouve en notre cité au tombeau de saint Léonien.

La richesse artistique de cette partie de l'Adriatique est extrême. Il faut songer qu'elle fut au début du moyen-âge un des centres de la civilisation : à deux pas de l'île de Tor-

cello, Aquilée comptait alors 250.000 habitants ; elle conserve de sa grandeur passée « une superbe basilique à trois nefs accompagnée d'un haut campanile » ; au fond de l'hémicycle le trône des célèbres patriarches domine l'église.

Grado, la mère de Venise, avait aussi son siège patriarcal ; son Dôme, sur plan basilical, date du VI^e siècle.

Trieste a également sa parure artistique ; elle ne se contente pas d'être la grande cité maritime du fond de l'Adriatique ; au haut de la ville on peut voir la vieille cathédrale aux mosaïques byzantines, S. Giusto.

Mais c'est surtout à Parenzo, au Dôme de Parenzo, qu'il faut aller contempler le « spécimen parfait de la basilique hellénistique des premiers temps du Christianisme. »

« Cette église est latine par son plan basilical, mais par sa décoration elle est éminemment byzantine et se rattache ainsi étroitement à la période justinienne.

« Le plan donne une idée parfaite de la basilique chrétienne primitive dans toute son intégrité. A l'ouest, le baptistère... avec sa piscine pour le baptême par immersion. Au dessus (plus à l'est), l'atrium entouré d'un portique. Puis la façade et la nef reliée à ses collatéraux par deux rangs d'arcades... et terminée à l'orient par une abside semi-circulaire. C'est au fond de cette abside que se trouve le trône pontifical d'où l'évêque préside la cérémonie et y prend part. Les éléments de la maison patricienne de l'époque impériale et d'où procède la basilique se retrouvent ici. »

Que doit être cet ensemble d'une harmonieuse et saisissante beauté, avec sa décoration originale et exceptionnellement intéressante, dans cette petite ville d'Istrie bâtie sur une étroite presqu'île, petite cité « dont le cachet est resté essentiellement vénitien, avec des écussons chargés du lion de Saint-Marc, ses petits palais aux sculptures byzantines, ses loggias ajourées!... » Que Dieu la préserve de la guerre destructrice !

Comment les oublier, les tristesses de l'heure présente devant tant de beauté menacée!... Tout nous y ramène aujourd-

d'hui et ce n'est pas pour nous endormir que M. Bégule nous a conduits en Vénétie et sur la côte istrienne.

Lui non plus n'a pas oublié les héros de la solennité, les Serbes ; vers leur malheureuse patrie il nous conduit maintenant, sur les transports qui se dirigent vers Salonique.

Salonique est d'ailleurs « une des villes d'Orient qui renferme le plus d'édifices bien conservés remontant aux premiers siècles du moyen âge et même à l'antiquité, les mosquées (étant) pour la plupart d'anciennes églises byzantines transformées » car l'Islam fut pillard en matière artistique comme ailleurs. (1)

Des projections pittoresques ou artistiques nous promènent aux coins saillants de la cité ; nous montons « au vieux château des sept tours qui domine la ville, son encinte de murailles, flanquée de tours carrées ; de là les maisons surmontées de terrasses avec leurs moucharabichs, étagées au flanc de la colline, les hauts, minces et innombrables minarets offrent au voyageur un ensemble aussi pittoresque qu'imprévu. » Puis nous redescendons à la ville... nous nous égarons dans le quartier du bazar, dans ces ruelles « aux innombrables boutiques, où circule l'abondante lumière orientale ! » nous passons devant l'Arc de Constantin — et nous voilà devant les mosquées.

Elles « sont innombrables. Les plus anciennes remontent au V^e siècle », bien avant l'Islam. Le style en est fort varié. St-Georges est « en forme de rotonde surmontée d'une vaste coupole, dont les mosaïques rappellent d'assez près celles du Baptistère des Orthodoxes à Ravenne. »

L'église Saint-Démétrius est construite sur le plan des anciennes basiliques ; Ste-Sophie, construite au VI^e siècle est au contraire en forme de croix grecque.

Depuis quelques mois on n'est guère aux arts dans la grande ville orientale ; Salonique est devenue une formidable pla-

(1) « Les plus beaux édifices de l'architecture turque, dit M. Ch. Diehl, construits d'ailleurs par des artistes grecs, offrent avec les monuments de l'époque byzantine les plus évidentes analogies. »

ce de guerre. Le conférencier nous promène jusque sur le front des troupes qui regarde la Bulgarie hostile — et ce n'est pas sans émotion que l'on contemple ce petit coin de terre grecque, presque terre française où réside beaucoup de notre espoir.

M. Petit-Dutaillis, recteur de l'Université de Grenoble, avait bien voulu présider la séance comme représentant le Comité Serbe de Grenoble ; il expliqua ce qu'on fit à Grenoble et ce que l'on avait l'intention d'y faire pour les enfants serbes, puis il exprima sa pensée sur les espérances que nous pouvons rationnellement fonder sur l'issue de la terrible lutte engagée.

Après l'hymne serbe et l'hymne de Mameli que Madame Louis Garon chanta avec son dévouement et son talent habituels, M. Magnat, du théâtre de l'Odéon, déclama quelques poèmes de guerre de Paul Claudel et de Paul Fort, fortement applaudis par les « privilégiés » qui en ont compris en même temps que la forte poésie toute la difficulté d'interprétation. Merci à M. Magnat pour son affabilité et son dévouement.

Pour clore la séance, comme il convenait, M. J. Bouvier a remercié délicatement toutes les personnes qui avaient bien voulu prêter leur concours pour assurer le succès de la séance.

Une quête faite par des enfants au cours de la soirée a produit 368 fr. 50. La Société des Amis de Vienne a été heureuse de verser le produit net de la soirée, près de 2.000 fr. au Comité dauphinois d'Assistance aux Orphelins serbes réfugiés.

C. G.





Vue des masures

masquant actuellement l'église Saint André-le-Bas sur la place du Jeu de Paume

La façade de St-André-le-Bas

Il n'est personne qui, connaissant l'admirable architecture de la face orientale de l'église de St-André-le-Bas, n'ait été frappé de l'état de délabrement où a été laissée la façade occidentale, sur la place du Jeu-de-Paume. A la suite de l'incendie qui la détruisit, la partie inférieure de l'église fut reconstruite provisoirement ; à l'intérieur, une énorme charpente supporte une toiture inclinée à plusieurs mètres au-dessous du niveau de l'ancienne voûte ; à l'extérieur, un mur grossier semble avoir pour contreforts des hangars et entrepôts croulants. Cette situation est d'autant plus déplorable que, grâce au développement de l'automobile, ce quartier est devenu la grande voie d'accès des touristes venant de Lyon, et qu'on peut imaginer le tableau grandiose qui se présenterait à leurs yeux, si, au lieu des masures actuelles, on découvrirait, dressé devant l'incomparable panorama de la vallée, un vaste monument avec lequel il ferait un tout magnifique.

Aussi la réfection de la façade de St-André-le-Bas doit-elle être inscrite au premier rang parmi les améliorations artistiques de la ville, lorsque la fin des graves préoccupations de l'heure présente permettra d'établir le programme si nécessaire de l'amélioration du patrimoine national.

Point ne sera besoin, d'ailleurs, de tâtonner longtemps et d'accumuler les projets, études ou mémoires. La question a déjà reçu une solution magistrale, que bien peu de nos compatriotes connaissent et que la reproduction que nous en donnons leur permettra d'apprécier. Le plan complet de la restauration est dû à l'un des premiers représentants de l'art architectural, M. Daumet, de l'Institut, dont le nom est resté lié à la réfection du château de Chantilly.

C'est vers 1884 que M. Daumet eut l'occasion de composer les plans de la façade de St-André-le-Bas. Il était chargé, à ce moment, de surveiller, comme architecte des Monuments historiques, les travaux de restauration de quelques parties de l'église. Depuis longtemps, en effet, l'état misérable de l'édifice avait frappé la population, et, à diverses reprises, des efforts avaient été tentés pour y remédier. En 1842, la Municipalité avait même organisé un concours, dont elle avait exposé le but dans une série de considérants qui montrent parfaitement avec quel esprit doivent être conçus les travaux :

« Attendu que les facultés financières de la commune, bien qu'on doive espérer de les voir s'accroître de dons qu'on pourra obtenir, soit de la munificence de l'État, soit de concessions de la fabrique de l'Eglise, soit de quelques libéralités particulières, sont cependant loin de suffire aux frais qu'entraînerait le développement d'un grand luxe d'architecture ;

« Qu'au contraire, il convient de se borner à la construction d'une façade simple, solide, d'une ordonnance sévère, et en harmonie parfaite avec le style de l'ensemble du monument ;

« Que, dans cet objet, il a paru très utile de faire connaître les intentions de l'Administration et du Conseil Municipal, afin d'engager les ingénieurs et architectes à présenter un plan qui pût satisfaire aux diverses exigences imposées par la disposition des lieux, l'observation des règles du goût, et par la modicité du prix qu'il est permis de consacrer à cette œuvre... »

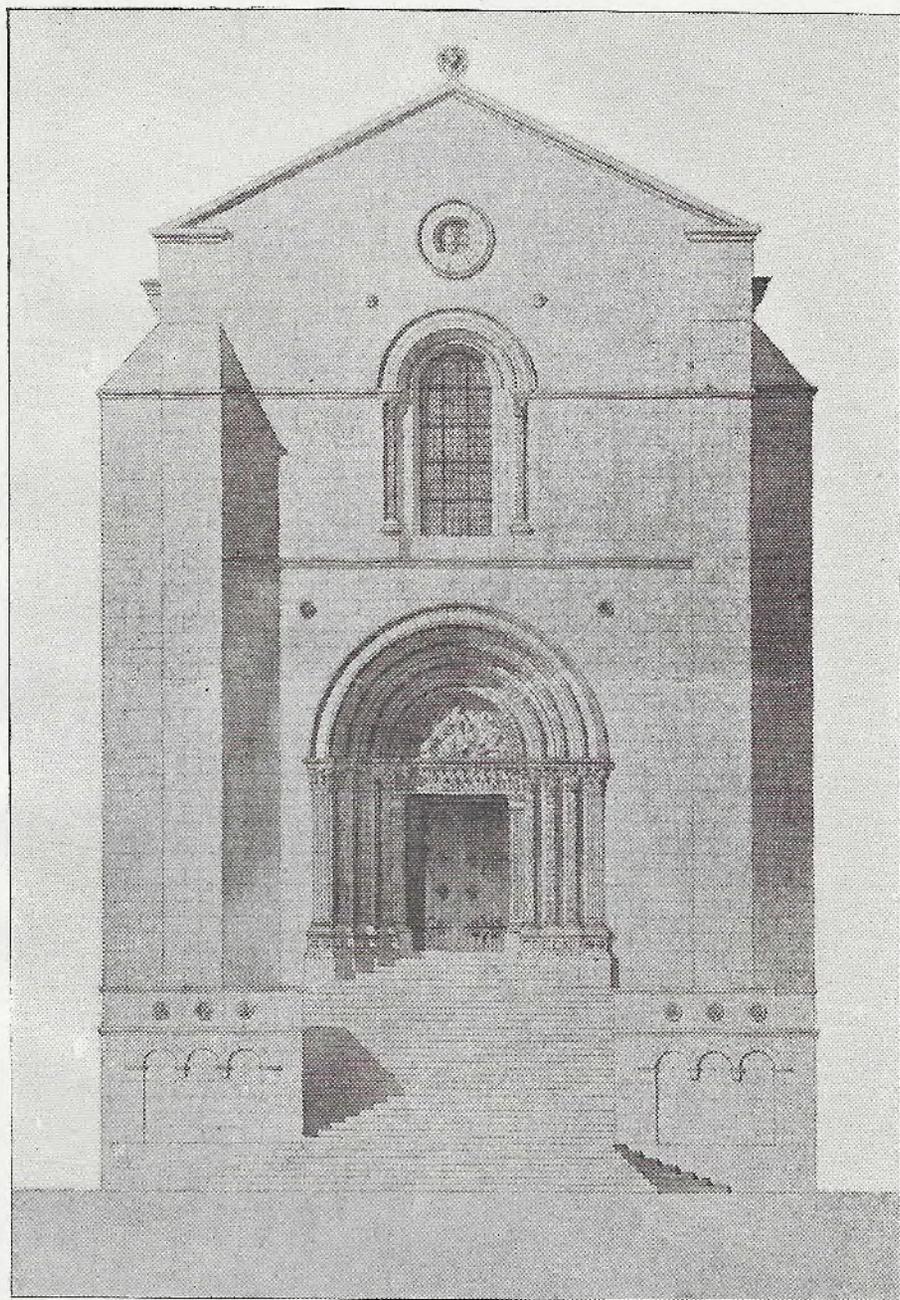
En 1880, la question fut de nouveau reprise très activement par M. le chanoine Armand, curé de la paroisse. Sa persévérance réussit à réunir quelques fonds et à décider les pouvoirs publics à entreprendre au moins l'exécution de travaux urgents à l'intérieur de l'église, en particulier le dégagement des belles colonnes du chœur. La direction en fut confiée à M. Daumet qui, séduit par le chef d'œuvre qu'il contribuait à embellir, s'enthousiasma pour son achèvement.

Les plans qu'il a laissés sont fort beaux. On admirera les lignes simples de la façade, d'un aspect sobre et élégant. Le dessin de la coupe latérale est non moins réussi. Comme il existe une différence de niveau de six mètres entre le sol de l'église et le quai, un escalier majestueux, en deux parties reliées par un perron, descend doucement vers la place du Jeu-de-Paume.

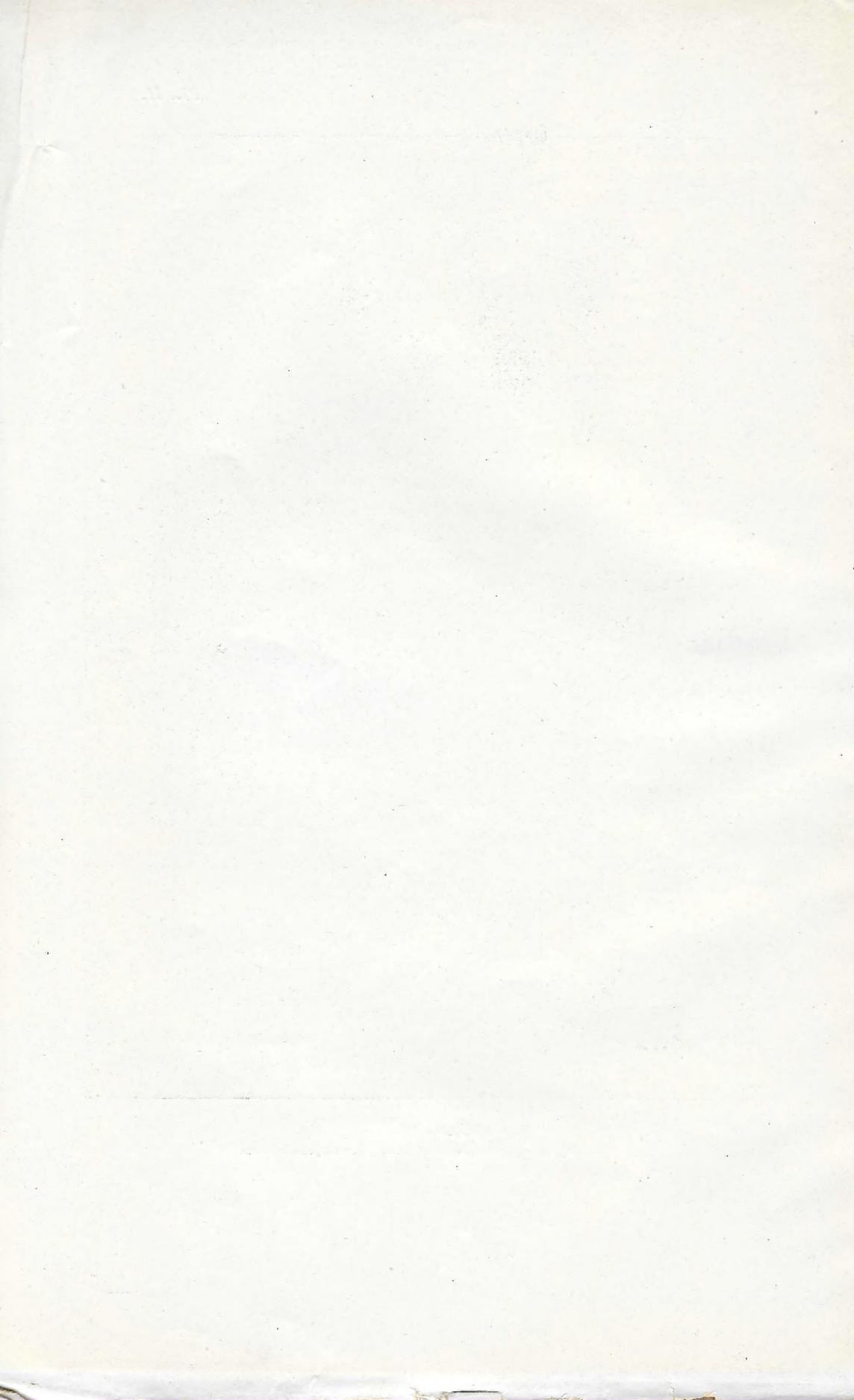
Les artistes souhaitent ardemment que les plans sortent un jour de leurs cartons, et qu'il leur soit donné d'assister à leur réalisation. La nouvelle façade changerait en une merveille d'architecture et de goût des ruines sordides. Pour créer au monument une atmosphère radieuse, il serait facile d'orner la petite place de fleurs et de massifs, et de disposer les arbres de façon à ne pas gêner la vue. Le coup d'œil serait saisissant.

Le coût de l'entreprise serait, certes, plus élevé qu'il y a un demi-siècle. Le concours de 1842 prévoyait une dépense de 80.000 fr. Cette somme serait de nos jours largement dépassée. Nous voulons espérer toutefois que des esprits hardis et aimant le passé ne se laisseront pas arrêter par cet obstacle. Les noms de ceux qui prendront à tâche l'accomplissement de la grande restauration et la mèneront au succès mériteront non seulement « d'être déposés dans un cœur en vermeil suspendu ostensiblement à une belle statue du Sacré-Cœur dans l'église de St-André, » comme le promettait M. le curé Armand, mais encore dans le cœur reconnaissant de tous les Viennois.





Projet de façade
de l'église Saint-André-le-Bas sur la place du Jeu de Paume



La mentalité d'un empereur d'Allemagne au début du XII^e siècle

L'attaque brusquée de 1124

Les invasions germaniques en terre de France ont été fort nombreuses, on ne l'ignore pas ; l'une des plus anciennes et des moins connues fut particulièrement curieuse, par les circonstances où elle se produisit et par les analogies qu'elle présente avec celle de 1914. Reims, alors déjà sanctuaire patriotique, fut visée comme de nos jours.

Il est intéressant de rappeler ce fait notable où une mentalité allemande que nous connaissons trop apparaît dans tout son jour, et où se trouve quelque peu mêlée l'histoire de Vienne (1)

C'était au cours des premières années du XII^e siècle. A Cluny, où venait de mourir le pape Gélase, les cardinaux de la suite du pape défunt lui avaient donné pour successeur l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne.

Cette élection ne s'était pas faite sans encombre : suivant l'auteur de l'*Historia Compostellana*, les Viennois qui avaient accompagné à Cluny leur archevêque, mécontents d'une élection qui arrachait à l'église de Vienne, et aussi à la Bourgogne et à la France, un défenseur, auraient envahi le local où se tenaient les électeurs, leur auraient arraché et lacéré leurs ornements ; le sang aurait même coulé.

L'effervescence s'était en tout cas rapidement calmée et, l'é-

(1) Sources du présent article: Chronique d'Orderic Vital. — Vie de Louis le Gros par Suger. — Suite des grandes Chroniques de France (le tout dans le Tome XII du Recueil des Historiens des Gaules et de la France). ROBERT, Histoire du Pape Calixte II. — Mgr HÉRÉLÉ. Histoire des Conciles, traduction don Leclerc.

lection ratifiée à Rome, Guy s'était trouvé appelé au Souverain Pontificat sous le nom de Calixte II.

On était en pleine lutte de la Papauté avec l'Empire d'Allemagne (1). Henri V, le fils du vaincu de Canossa, occupait le trône impérial ; c'était un être peu intéressant que l'on avait vu précédemment en armes contre son père et qui tout récemment avait par ruse et par violence obtenu du Pape Pascal II une décision contre laquelle ce dernier avait protesté sans tarder.

(1) Il semble que l'on ait cru parfois qu'il fallait réduire cette lutte épique à une simple querelle formaliste ; les termes employés « Querelle des Investitures » ne doivent pas donner le change sur le fonds de la question : en réalité, dans cette grande lutte c'était vraiment la civilisation qui était en jeu.

Certes, quand le Pape avait placé sur la tête du roi de Germanie la couronne impériale, il n'avait pas prévu le mauvais usage qui en serait fait par la suite ; il n'avait vu dans le nom d'empereur qu'un honneur suprême ; il ne comprenait pas cette dignité comme un titre à la domination effective du monde, mais comme une magistrature suprême de la Chrétienté dans le domaine civil, une garantie de paix. Quelques empereurs un St-Henri par exemple, surent réaliser dans une certaine mesure cette grande pensée, mais ils n'eurent guère d'imitateurs ; rapidement les idées païennes prirent le dessus dans les conseils de l'empire et l'on peut dire qu'il n'y eut bientôt presque aucune différence entre l'empire tel que le conçurent les despotes allemands et celui d'un Auguste ou d'un Tibère ; pour les uns comme pour les autres il semble que l'on doive employer la formule de Salluste : « ... Impune facere quod libet, id est regem esse. »

Dans le domaine religieux, les idées césariennes produisirent les plus déplorables résultats. Assurément il y avait déjà quelque temps que les princes temporels pratiquaient l'investiture des évêchés et des églises : dès l'époque carlovingienne on avait trouvé naturel que le domaine sur lequel s'élevait l'Evêché ou l'Eglise intervint dans la désignation de leurs titulaires. Il s'était ainsi établi dans la plupart des cas que le roi ou le seigneur choisissait l'évêque et lui accordait l'investiture par la crosse et l'anneau ; l'évêque s'adressait ensuite au métropolitain et aux évêques de la province pour obtenir la consécration qui lui permettait d'accomplir les fonctions spirituelles de l'ordre épiscopal ; la consécration intervenait en dernier lieu et bien souvent les supérieurs ecclésiastiques de l'élu du

A l'avènement de Calixte II, il « se déclara tout disposé à se rendre à Reims », où allait s'ouvrir un grand concile,

prince « ne pouvaient ou ne voulaient courir les risques d'un grave conflit en refusant leur concours ». Un tel régime semblait organisé pour répandre partout l'impression que le prince « fait l'évêque et lui communique ses pouvoirs spirituels et temporels. » (Voir P. Fournier : Yves de Chartres et le Droit Canonique. Revue des questions historiques 1898. V. aussi F. Mourret, histoire de l'Eglise, T. IV).

Aux débuts et tant que le souverain fut religieux, par conséquent soucieux du bon choix moral des titulaires ecclésiastiques, l'inconvénient fut restreint, mais il est facile d'imaginer ce qu'il put en être lorsque, avec les progrès de la féodalité, l'évêque et l'abbé devinrent de vrais seigneurs et surtout quand les idées césariennes et païennes se furent développées : « la plupart du temps, dit M. Mourret, dans l'esprit du roi qui nommait comme dans l'esprit du clerc qui était promu le souci de la charge pastorale s'éclipsait devant des préoccupations séculières. De là au trafic des fonctions sacrées et à l'inconduite de ceux qui en étaient honorés il n'y avait qu'un pas. Il fut vite franchi. La simonie et l'incontinence des clercs firent les résultats presque inévitables de l'investiture laïque. »

Par la suppression de ce redoutable abus de l'investiture c'était donc en réalité la régénération de l'Eglise, de la société chrétienne, que recherchait la Papauté ; c'était le plan qu'avait formé dans l'Abbaye de Cluny celui qui fut st-Grégoire VII. « Il rêvait, dit M. Mignet, dans le cloître de Cluny, la régénération de l'Eglise, l'indépendance et la grandeur du pontificat. Il souhaitait de voir arriver le jour où la loi chrétienne pourrait réprimer la puissance militaire, où le Pape, son interprète, dominerait l'empereur, où l'on imposerait le frein de la morale aux rois, le respect de la faiblesse aux puissants, et l'habitude du sacrifice aux prêtres. »

Si alors la Papauté s'attaqua principalement à l'Allemagne, c'est que là se trouvait le cœur du danger : les souverains y étaient maîtres d'une grande partie des forces de la nation et leur influence devenue pernicieuse était donc plus redoutable ; le clergé allemand plus qu'ailleurs attaché aux intérêts matériels se trouvait sous la main de l'empereur, dans sa vassalité directe — et l'empereur prétendait dominer l'Italie et Rome ; il aspirait même au gouvernement de l'Europe entière.

Plût à Dieu que la Papauté eût réussi autant qu'elle le voulait ! En abattant l'empire paganisé des Hohenstauffen après une lutte gigantesque, elle rendit du moins inoffensif durant plusieurs siècles

« pour se réconcilier avec l'Église » (1) ou tout au moins afin de faciliter la pacification. Le Pape, quoique parent de l'empereur, était énergique et ardent à la défense de la foi et de la morale, il l'avait déjà montré ; heureux cependant d'essayer de solutionner le différent par la douceur, il ne voulut pas rester en retard avec son adversaire et lui délégua Guillaume de Champeaux, évêque de Châlon-sur-Marne et l'Abbé Ponce, de Cluny.

Ces deux hommes d'Église n'étaient pas les premiers venus : Guillaume de Champeaux était le fameux philosophe, le plus grand nom de l'école réaliste après saint Anselme de Cantorbéry ; précédemment professeur à l'école Notre Dame et Ste-Geneviève de Paris, il y avait été maître d'Abélard. L'Abbé Ponce était le supérieur de cette Abbaye de Cluny qui était pour ainsi dire à cette époque une seconde Rome, et d'où était sorti en grande partie le grandiose mouvement de réforme morale qui passionnait alors la chrétienté.

Les envoyés trouvèrent Henri à Strasbourg ; il paraissait désireux de rétablir la paix entre l'Église et l'empire, mais il craignait de porter atteinte à son autorité ; il leur manifesta ses inquiétudes à ce sujet.

« Sire, lui répondit l'évêque de Châlon, si vous voulez avoir une véritable paix, il faut que vous renonciez à l'investiture des évêchés et des abbayes. Pour vous assurer que votre autorité royale n'en subira aucune diminution, je vous apprendrai que lorsque j'ai été élu évêque en France, je n'ai rien reçu du roi ni avant ni après ma consécration, et cependant, par les tributs, le service militaire, les impôts et les autres droits qui

cet empire d'Allemagne où l'idée de souveraineté s'était déjà si abusivement développée que le vaste Empire menaçait alors l'indépendance d'une partie de l'Europe. Dieu n'a pas fait le monde pour être la proie de quelques-uns, et nous ne serions pas aujourd'hui plongés dans une aussi terrible guerre si l'on eût suivi les enseignements chrétiens, si par une déformation païenne de l'idée de patrie on n'avait pas persuadé à certains peuples que l'Etat est tout, qu'il doit tout dominer.

(1) V. Mgr HÉRÉLÉ (Histoire des Conciles).

appartiennent à l'Etat, je le sers aussi fidèlement que vos évêques vous servent en votre royaume en vertu de l'investiture qu'ils reçoivent de vous et qui a occasionné la discorde et attiré sur vous l'anathème (1). »

L'empereur parut se contenter de cette réponse ; il promit de donner satisfaction « s'il trouvait auprès du pape bonne foi et justice, si on lui accordait une paix véritable et si on lui rendait, à lui et à ses partisans, ce qu'ils avaient perdu au cours de la querelle (2).

Une pareille facilité de la part du souverain qu'était Henri V sembla bien étrange, et le Pape auquel les envoyés vinrent rendre compte de leur mission s'écria : « Plût à Dieu que cela eût été déjà fait, si la chose était possible sans fraude ! » (3)

Néanmoins, il fut convenu que l'on présenterait à l'approbation d'Henri une convention destinée à ramener la paix.

Les envoyés retournèrent à l'empereur ; ils le retrouvèrent entre Metz et Verdun, et lui annoncèrent que le pape le recevrait s'il tenait ce qu'il avait promis ; tout alla parfaitement bien et un double engagement fut pris, l'un par l'empereur, l'autre au nom du pape.

L'engagement, qu'Henri V promettait d'observer fidèlement à Mouzon où aurait lieu le 24 octobre suivant la ratification du traité, était ainsi conçu : « Moi Henri, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains, pour l'amour de Dieu, de St-Pierre et du seigneur pape Calixte, je renonce à toute investiture de toutes les églises et j'accorde une paix sincère à tous ceux qui, depuis le commencement de la querelle, ont lutté ou luttent pour l'Eglise ; quant aux possessions des églises et de ceux qui ont combattu pour l'Eglise que je détiens, je les rends ; quant à celles que je n'ai pas, je ferai tous mes efforts pour qu'elles leur soient restituées. Si le différend se termine, les affaires ecclésiastiques seront ju-

(1) Petit commentaire d'Hesson, dans les monum. Germ. hist. scriptores.

(2) ROBERT (Histoire du Pape Calixte II, p. 64.

(3) id id

gées canoniquement et les affaires séculières par l'intervention séculière. » (1)

Satisfaits assurément du résultat obtenu, Guillaume de Champeaux et Ponce de Cluny gagnèrent Reims où ils informèrent le Pape de leur mission et du désir manifesté par l'empereur d'avoir avec lui une entrevue à Mouzon.

Le 20 octobre, le grand concile s'ouvrait à la cathédrale rémoise. Certes, elle était plus modeste qu'aujourd'hui, la Métropolitaine ; elle ne s'élançait pas hardiment vers l'azur comme le chef d'œuvre dont nous déplorons la mutilation ; mais elle était très vénérable, car le souvenir de son grand Patron, St-Nicaise, et du premier édifice qu'il avait dédié à la Ste-Vierge au début du V^e siècle y était plus présent que dans la basilique actuelle. Son antiquité était modeste (elle ne remontait guère au delà du début du IX^e siècle) ; elle avait vu cependant déjà plusieurs sacres de souverains, même d'empereurs puisque le Pape Étienne IV y avait posé sur la tête du fils de Charlemagne la couronne impériale. Sa nef romane, plus austère que le vaisseau gothique qui devait la remplacer, était encore précédée d'un reste d'atrium — et, à l'intérieur de l'édifice, des vitraux historiés illuminaient un riche pavement de marbre (2)

Calixte y célébra la messe d'ouverture, puis vint prendre place sur le trône élevé pour lui à l'extérieur, en face de la porte ; il était entouré de la brillante cour des cardinaux-évêques, de 15 archevêques et de 200 évêques venus des quatre coins de l'Europe.

Ce dut être un moment solennel quand la voix du souverain Pontife s'éleva sur l'auguste assemblée ! Quand Calixte compara l'Eglise à un navire battu des flots, les esprits se portèrent, j'imagine, vers la Lorraine toute proche, vers les

(1) ROBERT (Histoire du Pape Calixte II) p. 65.

(2) Voir ce que dit BRÉHIER de ce monument dans son bel ouvrage sur la *Cathédrale de Reims* Paris 1916.

forêts d'Ardenne d'où l'on pouvait tout craindre ; que de dangers menaçaient, mais Dieu commande aux vents et apaise la tempête pour « les fils de paix » (1)

La simonie était toujours la grande préoccupation de la Papauté ; Calixte manifesta son désir d'extirper par tous les moyens de l'Eglise de Dieu cette « hérésie symoniaque qui a été innovée surtout par les investitures contre la Sainte Eglise. (2)

On fit ensuite connaître à l'assemblée le résultat des négociations avec l'empereur.

Calixte partit le lendemain pour Mouzon. Avant de voir l'empereur, il tint à examiner avec sa suite les deux engagements ; les évêques ne trouvèrent pas très satisfaisante la brièveté des termes des deux documents, notamment l'article « Je renonce à toute investiture de toutes les églises. »

« Si l'empereur est sincère, disaient-ils, ces mots suffisent ; mais si, sous cet article, il cache quelque fausse interprétation, il est nécessaire d'en préciser les termes, afin qu'il n'essaie plus de revendiquer pour lui les anciennes possessions des églises ou d'en accorder de nouveau l'investiture aux évêques. »

Pour l'article de l'engagement du Pape qui était ainsi conçu : « J'accorde une paix sincère à Henri et à tous ceux qui ont été ou sont avec lui dans cette guerre » on fut aussi d'avis qu'il fallait préciser que l'on entendait seulement par là leur rendre la Communion de l'Eglise et non pas toutes leurs dignités antérieures.

Lambert, cardinal évêque d'Ostie, Jean de Crème, Haton, évêque de Viviers, Guillaume de Champeaux et Ponce de

(1) « Sed scævientes impiorum flatus subito conquiescunt visitatione Salvatoris et optata tranquillitas revertitur ad filios pacis » (dans Orderic Vital, éd. le Prévost, t. IV, p. 375).

(2) « ... Symoniacam heresim, quæ maxime per investituras contra Ecclesiam Dei innovata est, ab Ecclesia Dei... omnibus modis eliminare desidero... » (Hessonis commentariolus).

Cluny, allèrent trouver l'empereur à son camp et lui sou-mirent les modifications jugées nécessaires.

Henri parut changé ; il soutint d'abord « qu'il n'avait rien promis de ce qui se trouvait dans la nouvelle rédaction, mais l'évêque de Châlon protesta avec vivacité qu'il attesterait sous serment et devant témoins que, dans les premières négociations, il avait parlé dans ce sens, et que l'empereur, d'accord avec lui, avait mis sa main dans la sienne en signe d'assentiment ; Henri dut en convenir. »

Se voyant pris « il se plaignit que, lors des négociations, les députés du Pape lui eussent extorqué des promesses qu'il ne pouvait tenir sans amoindrir son autorité. Il demanda un délai jusqu'au lendemain matin pour délibérer avec les princes. » (1)

Le délai fut accordé — mais, à son expiration, Henri en sollicita un nouveau pour tenir une diète générale des princes de l'empire sans l'assentiment (ou le conseil) desquels il ne pouvait (ou n'osait) renoncer aux investitures. Guillaume de Champeaux estima qu'il était impossible de se prêter au désir du prince. « Puisque, à force de délais, lui dit-il, vous éludez vos promesses, nous n'aurons plus de rapports ensemble. Je vais retourner auprès du pape. »

L'attitude de l'empereur prêtait d'ailleurs à tous les soupçons : « A plusieurs reprises, dit Jean de Crème dans le pittoresque récit qu'il a fait de cette affaire, nous avons cherché à l'entretenir en particulier ; mais dès que, loin de la foule, nous nous retirions dans un endroit isolé, de nombreux gardes du corps, complices de ses desseins et de sa fourberie, nous entouraient, et, brandissant leurs lances et leurs épées, ils nous causaient une grande frayeur, car nous n'étions pas venus comme pour une guerre, mais seulement pour rendre la paix à l'Église. Ce que désirait l'empereur, c'était la présence du pape afin de pouvoir s'emparer de sa personne. Mais nous n'avions pas oublié qu'il était entré à Rome par ruse et qu'il avait fait prisonnier le pape Pascal à l'autel de St-Pierre. (1)

(1) (2) V. HÉFÉLÉ (traduction Don Leclerc).

On comprend les craintes que devaient susciter de semblables manières de faire. Cette région de l'Ardenne où la petite forêt de chênes enserre de partout le voyageur est propice aux embuscades. On pouvait donc tout redouter d'un souverain qui en pleine Rome n'avait pas hésité à mettre la main sur le chef vénérable de la Chrétienté. « Calixte craignant plus que jamais pour sa sécurité, se hâta de gagner un château appartenant au Comte de Champagne. Henri fit dire à ce dernier de retenir le pape le dimanche (26) parce que le lundi il donnerait une réponse définitive. Le souverain Pontife répondit que, par amour de la paix, il avait déjà fait des avances inouïes... il était prêt du reste à recevoir Henri, soit pendant, soit après le Concile, si sa démarche était sincère. (1) »

Le dimanche matin, le pape, craignant d'être poursuivi par l'empereur, se dirigea en toute hâte vers Reims où il arriva assez tôt pour y célébrer la messe. » Il venait de faire 20 lieues d'une traite.

Il va sans dire que l'empereur ne parut pas au Concile. A la séance finale, les décisions précédemment prises contre la Simonie furent renouvelées, les investitures par des laïques expressément interdites — puis, solennellement, les cierges allumés, Calixte excommunia Henri et un certain nombre d'autres ennemis déclarés de l'Eglise. « En vertu de son autorité Apostolique, il délia les sujets de l'empereur d'Allemagne de leur serment de fidélité tant que ce dernier ne viendrait pas à résipiscence et qu'il ne donnerait pas satisfaction à l'Eglise. » (2)

Le souverain se tint coi tout d'abord — mais il n'oubliait pas l'affaire de Mouzon, sa condamnation et la protection accordée par la France à la Papauté ; Reims sans doute hantait les rêves de ses nuits. Il répondit donc facilement aux avances qui lui furent faites par le roi d'Angleterre en vue d'une alliance contre la terre détestée. En 1124, brusquement, une

(1) Monseigneur HENRÉLÉ : Histoire des Conciles.

(2) U. ROBERT : vie du Pape Calixte II.

armée allemande envahissait le royaume de France par la Lorraine et se dirigeait sur Reims.

« Le roi, dit Suger, se proposait de détruire cette ville » ou d'employer contre elle les traitements qu'il jugeait mérités par l'accueil qu'elle avait fait au Pape Calixte. Les grandes Chroniques de France disent aussi que Henri s'était proposé de l'assiéger jusqu'à ce qu'elle fût prise, puis de la brûler et détruire et tout le pays alentour parce que le Pape qui l'avait excommunié y avait séjourné. (1)

Mais la France avait un roi qui ne perdait pas son temps en tergiversations : Louis VI était débordant d'activité et la perspective d'une lutte ne l'effrayait pas. Il avait été prévenu d'avance des sinistres projets d'Henri V par les amis qu'il possédait à la cour impériale ; il se hâta d'envoyer à ses barons et à ses hommes ses lettres de jussion et « parce qu'il savait bien que saint-Denis était après Dieu le défenseur spécial des rois et du royaume, il s'en vint à son Eglise et commença à le prier, de tout son cœur, qu'il défendit et gardât sa personne et son royaume et contristât ses ennemis... Les reliques des martyrs St-Denis et ses compagnons furent apportées sur l'autel,... puis le roi prit l'oriflamme... qui appartient à la Comté de Vouquesim que le roi tient en fief de St-Denis comme de son lige seigneur (2) ». Il convoqua alors tout le ban et l'arrière ban.

(1) Vie du roi Louis le Gros, par Suger, Abbé de St-Denys (dans le recueil des Historiens des Gaules et de la France, T. XII, p. 50.

Suite des grandes Chroniques de France (même recueil, même tome, p. 181) Ces grandes Chroniques de France ou Chroniques de St-Denys ne présentent guère ici que la traduction de la Vie de Louis le Gros par Suger, mais le vieux français y est charmant, plein de jeunesse et de pittoresque.

(2) Vie de Louis le Gros, par Suger (Tome XII du Recueil déjà cité, p. 50).

De l'Eglise de St-Denis dépendaient autrefois les Comtes de Vouquesim (Vulcassinum) qui, pour cette raison, devaient prendre les armes pour la défense de l'Abbaye sous l'étendard de cette dernière. Le roi Philippe ayant acquis Vouquesim, les rois de France devin-

Les Français bondirent sous l'outrage et devant le danger; il faut lire en quels termes pittoresques le vieux chroniqueur exprime leur mépris de l'ennemi et leur résolution. « Grand dédain, dit-il (1) et grand dépit eurent tous les barons de France quand ils ouïrent la hardiesse inaccoutumée de cette « gent barbarine » dont s'émurent tous communément de toutes les parties du royaume, encouragés d'un cœur et d'une volonté de contrister leurs ennemis ». Reims, la cité du baptême de Clovis, la ville du sacre, où Dieu, par le roi, faisait des miracles, ce centre des régions du nord (2) de la France qui avait entretenu jusqu'alors à travers la barbarie des temps un admirable foyer de civilisation, était menacée ; une telle région ne pouvait rester sans défenseurs : on vit se grouper rapidement autour du roi la plupart des forces de la féodalité et de l'Eglise, surtout celles de la France du nord « qui étaient immédiatement disponibles ».

« Quand de tous les points du royaume, dit Suger, notre puissante armée fut réunie à Reims, il se trouva une si grande quantité de chevaliers et de gens de pied qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre... » On put y voir en effet, s'il faut en croire l'historien des grandes Chroniques de France « et ceux de la contrée de Reims et de Châlon que l'on estimait bien à 60.000 ou plus, et ceux

rent porte-étendard de l'Eglise de St-Denis et prirent soin, dans la plupart de leurs guerres, jusqu'aux temps de Charles VII, de se faire précéder de ce célèbre étendard que les historiens appellent oriflamme parce qu'il était en étoffe de soie de couleur étincelante.

(1) Suite des grandes Chroniques de France (op. cit. T. XII, p. 182).

(2) « Nous sommes habitués, dit M. Vidal de la Blache, à faire pivoter notre histoire autour de Paris ; pendant longtemps elle a pivoté entre Reims, Laon, Soissons et Noyon. » Longtemps, Reims fut la cité qui représentait le foyer lumineux à bien des lieues alentour et même jusqu'à la Meuse : « Quel nom, dit encore M. Vidal de la Blache, plus que celui-là était répété le long des routes qui de Langres ou de Toul convergeaient vers l'antique métropole ? Le nom de St-Remy revient fréquemment dans la nomenclature géographique des pays de la haute Meuse... »

du Laonnais et du Soissonnais que l'on jugeait être d'un nombre aussi considérable, et ceux de l'Orléanais et des contrées parisiennes qui furent dénombrés à 76.000. » Le Comte Thibault de Champagne lui-même et son oncle Huon de Troie apportèrent leur aide : ils étaient cependant de ceux qui guerroyaient naguère avec le roi d'Angleterre contre Louis VI, mais la nécessité où se trouvait réduit le royaume les avait impressionnés.

On put remarquer qu'en ce temps là il y avait vraiment une France, car des seigneurs bien plus lointains, comme le duc de Bourgogne, le Comte de Nevers, celui de Flandre, celui d'Anjou et celui de Bretagne et même le duc Guillaume d'Aquitaine se rendirent à Reims (1)

Le roi attendit une semaine entière l'arrivée des Allemands ; les grands du royaume se préparaient au combat et disaient entre eux, tant ils s'impatientaient : « Marchons hardiment aux ennemis ; qu'ils ne rentrent pas dans leurs foyers sans avoir été punis, et ne puissent pas dire qu'ils ont eu l'orgueilleuse présomption d'attaquer la France, la maîtresse de la terre. Que leur arrogance obtienne ce qu'elle mérite, non dans notre pays mais dans le leur même que les Français ont subjugué, et qui doit leur rester soumis en vertu du droit de souveraineté qu'ils ont acquis sur lui (2)

Lorsque l'empereur apprit comme l'on s'apprêtait à le recevoir, « par défaut de cœur, dit le chroniqueur, il rebroussa chemin, avec sa grande armée ; pour couvrir sa honte, il feignit d'aller ailleurs ; il préféra en fuyant avoir honte et déshonneur plutôt que de mettre sa précieuse personne et son Empire en péril, et plutôt que de s'abandonner à la vengeance des Français qui aiment la bataille plus que la paix ».

(1) Il faut probablement attribuer au clergé un grand rôle dans la décision qui fut prise par ce duc.

(2) Voir suite des grandes Chroniques de France (dans les Historiens de la France, T. XII, p. 182).

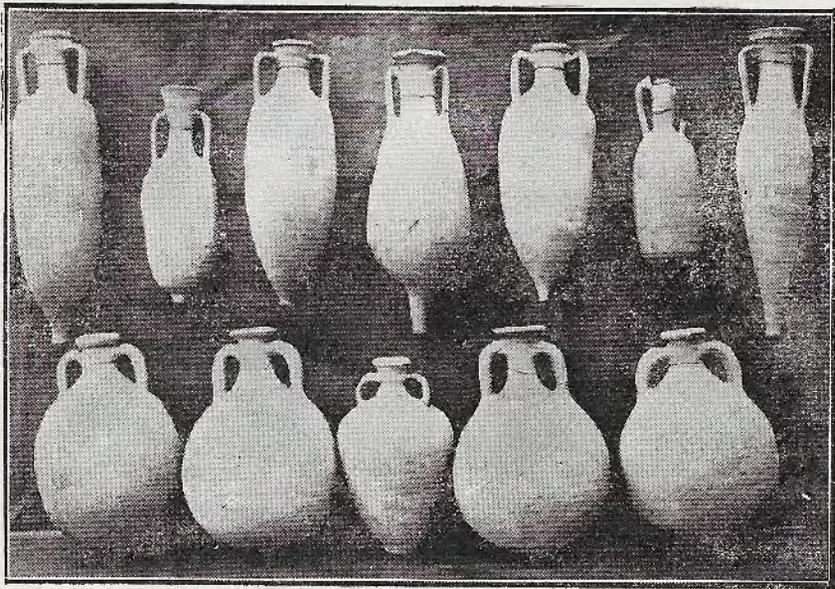
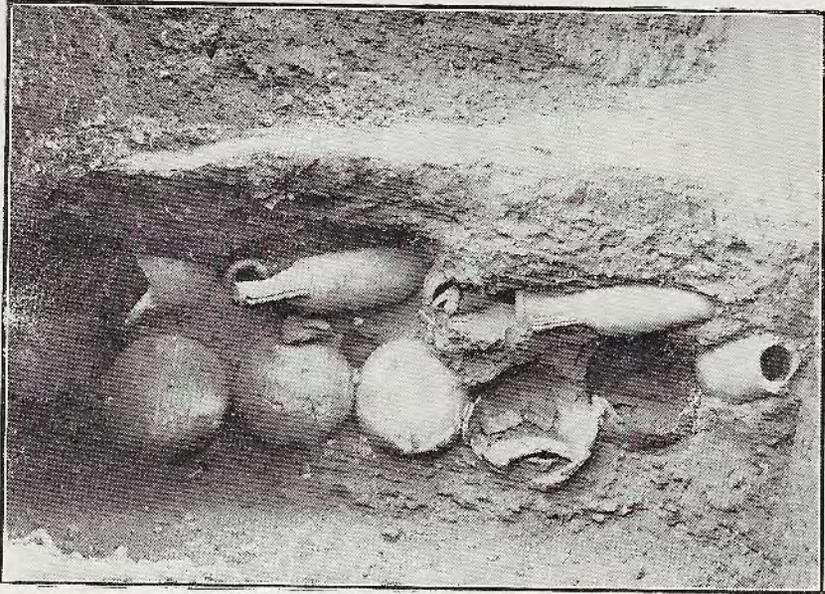
Il faut remarquer dans ce passage avec quelle fierté on y parle de la France et de son rôle ; le souvenir du grand Charlemagne était sans doute dans toutes les mémoires.

Quand les Français connurent cette fuite, ils s'irritèrent et c'est à grand peine qu'ils cédèrent aux prières des évêques et des archevêques qui les supplièrent de ne pas à leur tour porter la guerre en Allemagne « afin que les pauvres gens, qui ne l'avaient pas mérité, n'en fussent pas les victimes. »

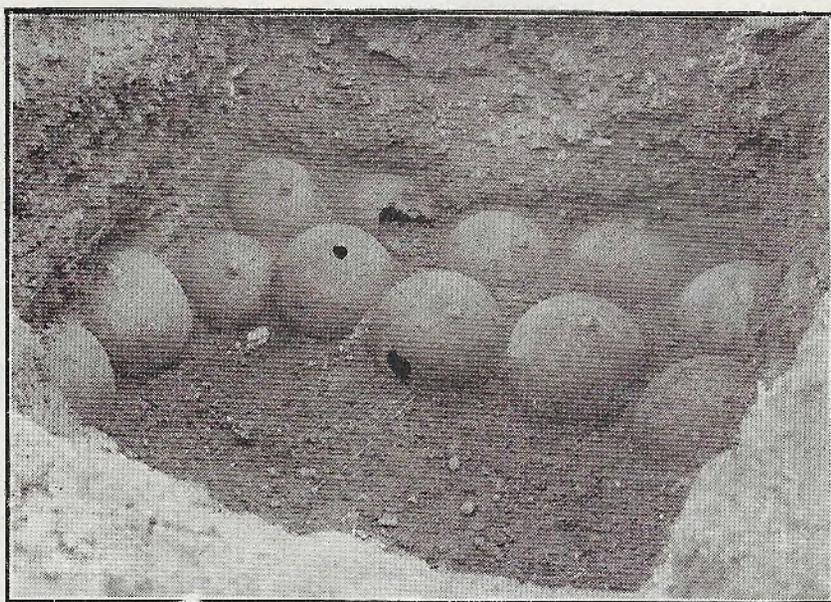
Il est doux de terminer sur ce mot de pitié de la vieille chronique cette page de notre ancienne histoire. Comme déjà à sa bravoure, à sa hardiesse, à sa nervosité, mais aussi à sa bonté d'âme on reconnaît bien notre France et « ses traits éternels » !

C. GIRARD.

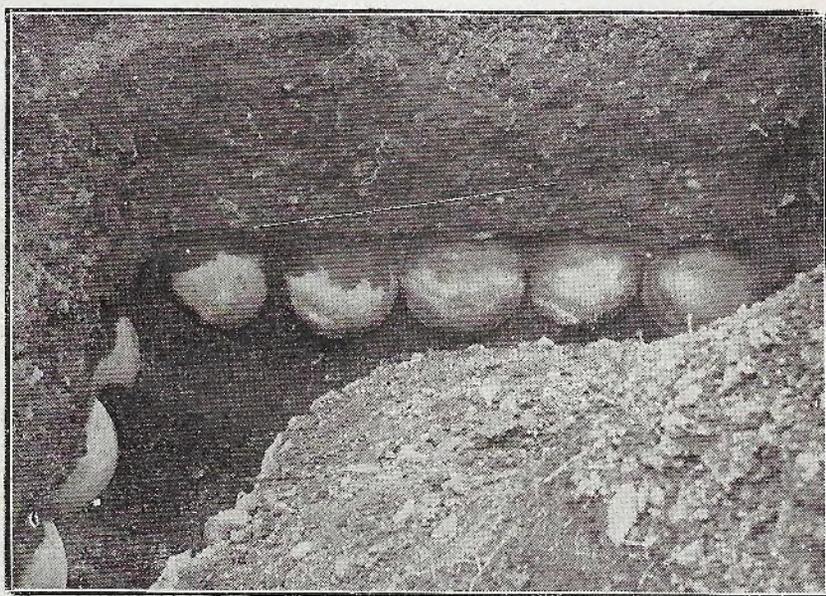




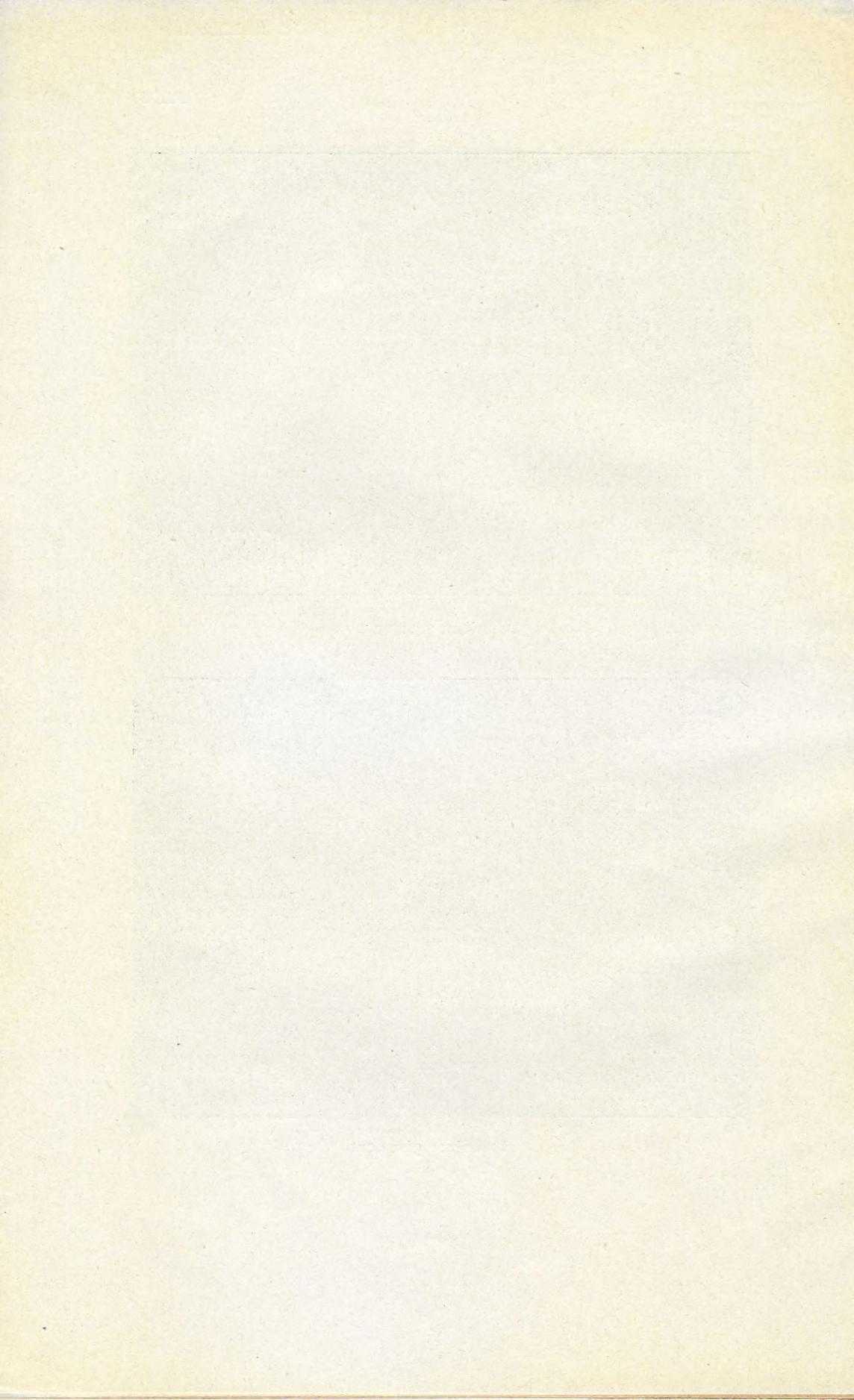
Tous ces récipients sont en terre blanche et blanc rosé, très cuite, les sphériques portent tous des marques de fabricant sur les anses. (Ces marques sont décrites plus loin.)



Deuxième gisement



Troisième gisement



Rapport sur la découverte de trois gisements d'amphores romaines à Sainte-Colombe-lès-Vienne

par M. Albert VASSY, membre de la Commission des Musées
de Vienne (Isère) (1)

Dans le courant du mois de mars 1910, j'ai pratiqué des sondages dans la propriété Bailly, située à proximité de Ste-Colombe, sur la commune de St-Romain-en-Gall (rive droite du Rhône).

Après avoir creusé une tranchée de 6 mètres de longueur et de 1^m,50 de profondeur coupant la propriété en largeur, je fus arrêté par un mur (A) (voir le plan) ; n'ayant rien trouvé dans cette première tranchée, je fis couper ce mur et je recueillis quelques débris de céramique gallo-romaine, 2 mètres plus loin, arrêté par un nouveau mur (B), je fis approfondir la fouille et le long du premier mur, à l'intérieur, je relevais quatre amphores (C) dont le col coupé était à 1^m,40 au-dessous de la surface du sol.

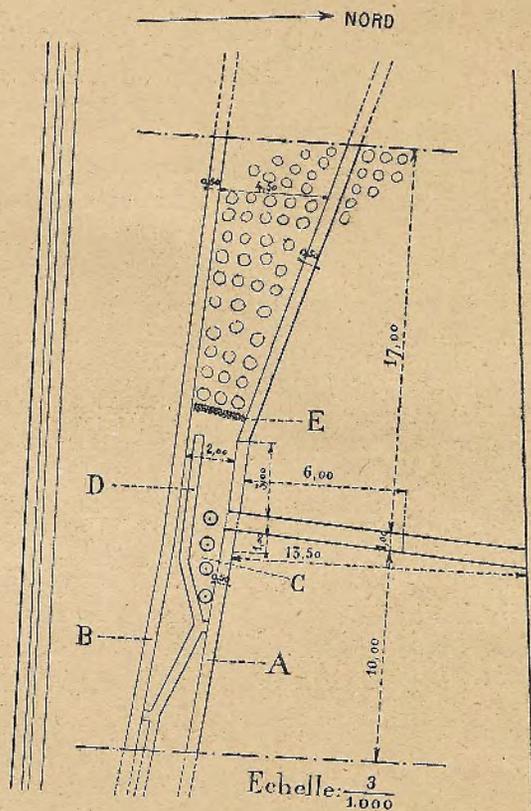
Ces vases étaient remplis d'une matière blanche très dure, à l'état de carbonate de chaux ; à côté de ces amphores, des dalles en pierre recouvraient un canal (D) de 0^m35 de profondeur, incliné vers le Rhône et dont le fond était constitué par des tuiles à rebords. Ce canal fut exploré et vidé sur 7 mètres de longueur.

Le tamisage de la terre qu'il contenait m'a donné des épingles et des aiguilles en os, quelques monnaies romaines en bronze et des débris de céramique et de fer oxydé. Le dessus du canal était à 1^m,50 de profondeur.

Abandonnant le canal, j'ai poursuivi la fouille à l'ouest entre les deux murs qui s'écartaient l'un de l'autre de plus en

(1) Communication faite à l'Association française pour l'avancement des Sciences. — Congrès du Havre, 28 Juillet 1914.

plus. Après avoir traversé un blocage de pierres sèches (E) de 1 mètre d'épaisseur, je me suis trouvé en présence d'une rangée d'amphores. La fouille en ce point mesurait 3 mètres de largeur sur 2^m,50 de profondeur.



Plan de la fouille

Ces premières amphores, au nombre de trois, étaient posées sur un sol d'alluvion du Rhône, le col en bas, bien alignées et calées avec des pierres ; il y avait trois rangs semblables.

Un léger bétonnage à la chaux de 0^m,15 d'épaisseur se trouvait en ce point à 1 mètre en dessous de la surface du sol.

A partir du quatrième rang, la terre recouvrant ces amphores sur 0^m,80 d'épaisseur contenait beaucoup de débris céramiques divers, des fragments de verre, de fer, de bronze et d'os.

Un peu plus loin, au-dessus de ces amphores rondes, gisaient des amphores de formes allongées et couchées en tous sens. La fouille mesurait en ce point 4^m,50 de largeur.

*Marques relevées sur les anses des Amphores de
S^{te} Colombe les Vienne*

MIM QCR NYPI C·ANONIQVIT COM

M·R·h LAV CSEP·PORCh PLO ASÆN

Les marques cidessus ont été décrites par Auguste et Adrien Allmer dans leur ouvrage sur les inscriptions de Vienne

C·VA MAVRP SEX·I·RE VR+EAV LVCAVI

MRISL L·A·R L·ABCROM ▷QAN◁ L·AGA

L·ASNR L·ERLILVI AGRICOLAE BELLCAVRT

Ces marques n'ont pas été signalées par Allmer. La dernière est apposée sur l'amphore en dessous de l'anse

SARNINI MIM EROIS

Troisième fouille

Les amphores suivantes, placées sans ordre, passaient sous le mur de droite.

Une plantation d'arbres fruitiers, située au-dessus, m'a obligé d'abandonner momentanément cette fouille, dans laquelle j'ai recueilli trente-deux amphores sphériques du type commun ; il y en avait un plus grand nombre complètement brisées.

J'ai recueilli également dix amphores allongées de formes diverses, trois à fond plat et une petite amphore de 0^m,55 de longueur cylindro-conique présentant des côtes vigoureuses, résultant d'un tournage grossier.

En 1911, dans la propriété Ronel, située à 200 mètres au sud-ouest de la propriété Bailly, une fouille de 5 mètres de côté sur 3 mètres de profondeur m'a permis d'extraire vingt-trois amphores sphériques placées également le col en bas. Les unes étaient en terre blanche, les autres en terre rougeâtre et très peu cuites, ne portant *aucune marque* et le col obstrué par du mortier.

Ces vases étaient recouverts avec un sable très grossier, lequel ne contenait absolument rien d'étranger.

Je dus combler cette fouille ne pouvant l'étendre davantage à cause des arbres fruitiers.

Au mois de février 1914, je fus averti qu'à 50 mètres de ma première fouille on avait trouvé des amphores dans la propriété Clavel, en creusant le terrain pour y enfouir du remblai.

J'ai pu arriver assez à temps pour pouvoir, après entente avec la propriétaire, extraire dix-sept amphores rondes toujours placées le col en bas.

Ces amphores sont en terre blanche très cuite. Elles ne sont enfouies qu'à deux mètres et se trouvent également entre des murs, à environ 60 mètres du Rhône.

Dans cette fouille, à part les amphores, je n'ai recueilli que quelques morceaux de mortier portant une peinture rouge.

Sur les dix-sept amphores de cette fouille, presque toutes marquées, je n'ai relevé que trois marques différentes.

CONCLUSIONS.

Il est certain qu'à Ste-Colombe et dans ses environs, on a retrouvé des caves gallo-romaines contenant des amphores à

vin et à huile, mais pas dans la situation des vases des trois gisements décrits ci-dessus.

Je suis convaincu que les amphores que j'ai mises à jour, avaient été enterrées pour assainir le sous-sol et former ainsi une espèce de drain facilitant l'écoulement d'une nappe d'eau. Actuellement, dès que l'on fouille le sol, surtout lorsque le Rhône est en crue, ce qui lui arrive fréquemment chaque année, on retrouve cette nappe aquifère.

Beaucoup de ces vases avaient leur orifice obturé par un bouchon de mortier à la chaux grasse, j'estime que les auteurs de ces travaux voulaient ainsi éviter le colmatage des amphores, lesquelles se seraient à la longue remplies de limon et n'auraient plus aussi efficacement servi au but proposé.

Certaines amphores longues avaient été enterrées avec le col rompu et les morceaux logés dans ce qui restait du vase.

La pente du terrain est dirigée vers le Rhône et le canal couvert était amorcé à peu de distance des amphores.

Il faut ajouter à cela que les terres couvrant les dépôts d'amphores étaient rapportées et qu'il n'existait pas de vestiges d'habitats contemporains des dépôts. Ces habitats existent probablement à droite et à gauche des murs. Tout cela joint à la connaissance du sous-sol gallo-romain de Ste-Colombe qui m'est très familier, m'autorise à affirmer qu'il s'agit là, d'une coutume ayant eu pour but le drainage et l'assèchement du sous-sol local (1).

(1) ALLMER, t. IV, p. 187. — Nous n'avons aucun indice relativement à la fabrication de ces vases. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se trouvent à Vienne et à Sainte-Colombe en grandes quantités. On en a découvert plusieurs fois des accumulations qui ont permis de reconnaître qu'en dehors des usages domestiques, ils étaient employés, dans les substructions des édifices, comme matière de remblai et, en même temps, comme moyen préservatif contre l'humidité.

Bibliographie Viennoise

Le savant membre de notre Société, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, a bien voulu nous faire l'envoi des trois études suivantes dont il est l'auteur :

- Les Agents du recensement dans les trois Gaules (Paris, 1914);
- Le vase peint de Fraillécourt (Ardennes) (Paris, 1915) (1) ;
- Deux armateurs narbonnais : Sex. Fadius Secundus et P. Olitius Apolonius (Paris, 1915).

De cette dernière étude nous retiendrons que des noms d'armateurs narbonnais, des premiers siècles de notre ère, relevés dans les inscriptions se lisent aussi sur les tessons d'amphores accumulés au *monte Testaccio*. C'est la preuve indubitable de l'activité du commerce gaulois avec Rome, et l'auteur a raison de relever à ce sujet l'insuffisance des constatations de Dressel. Il est intéressant pour nous viennois de voir rappeler à cette occasion que le fameux « vin poissé » des environs de Vienne était fort estimé à Rome.

Il est constant en tous cas que de nombreuses amphores retrouvées au Testaccio paraissent être sorties des fabriques de la colonie viennoise. (loc. cit., p. 24).

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que nous donnerions le résumé bibliographique des œuvres du regretté collaborateur de notre Bulletin, l'abbé Claude Bouvier. Ce travail n'a pu être mis encore au point à raison des événements; il paraîtra dans un de nos prochains bulletins.

Nous ne pouvons, en attendant, omettre de signaler l'ouvrage posthume que son frère vient de faire paraître cette année même et qui contient plusieurs des instructions faites à la Société des Mères chrétiennes de notre ville. Il porte le titre suivant : *L'Education religieuse*. (Paris, Librairie Lecoffre, Gabalda éd. 1916.)

Hauteur de vues, distinction de la pensée, perfection achevée de la forme, tout contribue à classer cette œuvre hors de pair.

(1) Ce vase était depuis peu au Musée de Reims qui a été entièrement anéanti par les projectiles ennemis, « il a disparu dans le désastre avant d'être connu des archéologues. »

De nombreuses revues françaises en ont déjà fait ressortir la valeur, et elle mérite de figurer parmi les plus émérites publications de la bibliographie viennoise. Nous retiendrons surtout le très juste éloge qu'en fait un des plus éminents critiques parisiens :

« Quand un jour on cherchera le secret du mépris de la mort et de l'émulation pour le sacrifice qui a fait si belle la génération qui donne en ce moment à la rédemption de tous le plus beau sang qui ait coulé dans les veines de la France, c'est dans des livres comme *l'Éducation religieuse* de Claude Bouvier qu'on le trouvera. »



Nécrologie

M. Pierre Vincent, fabricant de draps, membre de la Société, est mort à Vienne le 9 Janvier 1916.

— M. le Chanoine Serlin, ancien curé de St-Laurent de Grenoble, suré aschoprêtre de la Cathédrale St-Maurice, membre de la Société, est mort à Vienne le 11 Mai 1916.

— M. Jean Reynon, commis principal des Ponts et Chaussées en retraite, membre de la Société, est mort à Bourg le 16 Octobre 1916.



Société des Amis de Vienne

COMITE DE PATRONAGE

MM.

JOUFFRAY, sénateur de l'Isère.
BRIENNER, député de Vienne.
PLISSONNIER, député de Vienne.
le Sous-Préfet de Vienne.
le Maire de Vienne.
l'Inspecteur primaire de Vienne.
le Principal du Collège de Vienne.
le Président de la Chambre de Commerce de Vienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

BIZOT, architecte honoraire de la Ville, conservateur des Musées et de la Bibliothèque, *président honoraire*.
RONJAT, délégué du Touring-Club de France, président du Comité de protection des sites et monuments pittoresques, *président honoraire*.
BOUVIER (Jules), directeur d'assurances, membre correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, *président*.
ALLEMAND (Firmin), architecte ordinaire des Monuments historiques, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque, *vice-président*.
BRASSE, avoué, conseiller général, ancien maire de Vienne, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque, *vice-président*.
FRÉCON, docteur en médecine, *vice-président*.
BROUSSE (Laurent), ingénieur, *vice-président*.

MM.

BICHON, directeur de l'agence de la Société Générale, *trésorier*.
FAURE (Maurice), avocat, *secrétaire général*.
TESTE DU BAILLER, notaire, *secrétaire*.
GIRARD, notaire, *secrétaire*.
BONNIER, président de la Chambre de Commerce, conseiller du commerce extérieur de la France.
DURET, avoué honoraire, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque.
LOMBARD, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
VAGANAY (François), fabricant de draps.

Administrateur honoraire et président honoraire :

M. ANGÉNIOL, ancien président du Comice agricole de Vienne-Roussillon, avoué à Gap (Hautes-Alpes).

COMITE DE PROPAGANDE

Pierre FRÉCON, HOURS, H. MARTIN, Joseph PERRET, Antoine SILVESTRE.

Noms et Adresses des Membres de la Société

Membre d'honneur :

M. Lucien Bégule, rue Sala, 3, Lyon.

Membres donateurs et membres ordinaires :

La Ville de Vienne (D) (1).
La Compagnie des Avoués (D).
L'Ordre des Avocats (D).
La Chambre de Commerce (D).
La Chambre des Notaires (D).

(1) La lettre D indique les *Membres donateurs*, et la lettre P les *Souscripteurs perpétuels* ayant racheté leur cotisation aux termes de l'art. 3 des statuts.

MM.

- Alet, professeur au Collège, rue Tremcau, 7, Vienne.
Allemand (F.), architecte, Vienne (D).
Andrez-Brajon (Charles), vice-président de la Chambre de Commerce d'Epinal, rue Charles Reynaud, Vienne (D).
Angéniol (Mme), rue du Musée, 8, Vienne.
Angéniol, avoué à Gap (Hautes-Alpes) (D).
Aubry (Auguste), architecte, Vienne.
Aynard (Paul), 31, boulevard du Nord, Lyon.
Babut, professeur de dessin au Collège, Vienne.
Barbier, docteur en médecine, rue Tremcau, 7, Vienne.
Barnier, ingénieur, cours Romestang, 9, Vienne.
Bardin (Léon), fabricant de draps, place de l'Hôtel-de-Ville, 1, Vienne (D).
Benoist, directeur de la Société Générale, Chambéry.
Berne (Victor), petit-fils de Victor Faugier, ancien maire de Vienne, La Forestière, par Givors (Rhône).
Besson, fabricant de draps, rue Victor Faugier, Vienne (D).
Bichon, directeur de la Société Générale, Vienne (D).
Bigot (Joseph), directeur de l'usine Pascal-Valluit et C^{ie}, Vienne.
Bizot, architecte, Vienne (D).
Blanc (Mlle Eléonore), rue Martin, 1, Lyon.
Blanc, libraire, rue de Bourgogne, 49, Vienne.
Blanchard, libraire, cours Romestang, 6, Vienne.
Bluntschli (Mme), à Sainte-Colombe (Rhône) (D).
Boiron (Mme Philippe), 3, place St-Maurice, Vienne.
Bonneton (Louis), fabricant de draps, rue Jacquart, 5, Vienne (D).
Boumier (F.), manufacturier, Vienne (D).
Bonnier (Abel), manufacturier, Vienne (D).
Bontron, principal du Collège, Vienne (D).
Boudier (Sébastien), négociant, Ste-Colombe (Rhône) (D).
Bouvard et Groléas, filateurs, Pont-Evêque (Isère) (D).
Bouvier (François), industriel, rue Rochebrun, Vienne (D).
Bouvier (Henri), professeur à l'École Saint-Maurice, Vienne.
Bouvier (Jules), directeur d'assurances, Vienne (D).
Brandon, pharmacien, place de Miremont, Vienne.
Brenier (Joseph), fabricant de draps, Maire de Vienne, député de l'Isère, rue Serpaize, 110, Vienne (D).
Bresse, avoué, Vienne (D).
Bresse (Paul), montée de Saint-Marcel, Vienne.
Brousse (Laurent), ingénieur, à Coupe-Jarret, Vienne. (P).
Brunet, curé-archiprêtre de Saint-Maurice, Vienne (D).
Camelcyre, directeur de l'Usine à Gaz, Vienne (D).

MM.

- César-Chaix, Hôtel du Nord, Vienne (D).
Chabrol (Fr.), ingénieur, La Vernarède (Gard).
Chantelouvé Joseph, place de Miremont, Vienne. (D).
Chapuis, avocat, boulevard de la République, Vienne.
Chapuis, docteur en médecine, rue de l'Archevêché, Vienne.
Charvériat (Mme), rue Garnier, 20, Nice (D).
Charvet et Ferré, filateurs, Pont-Evêque (Isère) (D).
Chomienné (Albert), manufacturier, rue Victor Hugo, 43 (D).
Chomienné (Charles), manufacturier, place du Palais, 3, Vienne (D).
Cléchet (J.), entrepreneur, port des Jacobins, Vienne.
Combaudon, place de Miremont, Vienne (D).
Côte, notaire à Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône) (D).
Côte, prêteur, rue Joseph Martin, Vienne (D).
Coulet, rue des Cleres, Vienne (D).
Couturier (François), professeur adjoint à l'Université, quai de l'Est, 14, Lyon.
Couturier (Gaston), conseiller à la Cour d'Appel, quai de France, 8, Grenoble (D).
Couturier de Royas (Hubert), Meyrieu, par St-Jean-de-Bournay (Isère).
Couturier de Royas (Paul), La Tronche, près Grenoble (D).
Crédit Lyonnais (le directeur du), Vienne (D).
Curtaud, foulonnier, rue Jacquart, Vienne (D).
Dauriac et Coehard, filateurs, rue Vimaine, Vienne (D).
Delavelle, comptable, rue Jacques de Molay, 3, Vienne.
Didier (C), reporter photographe, St-Romain-en-Gal (Rhône).
Diot, notaire, rue Ponsard, Vienne.
Domenach, entrepreneur, quai Riopdet, 3, Vienne.
Drevet et Basset, négociants en draperies, rue Jacquart, Vienne (D).
Dumas (Jules), rue de Nazareth, 10, Lyon.
Dupoux, directeur de la Banque de France, Vienne (D).
Duret, avoué honoraire, rue Vimaine, Vienne (D).
Duret (Henry), avoué, place St-Jean, 2, Lyon.
Edwin-Stachelroth, banquier, Vienne (D).
Falcoz (Louis), pharmacien, rue de l'Eperon, Vienne.
Faure (Claude), archiviste du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, Dakar (Sénégal).
Faure, docteur en médecine, Vienne.
Faure (Mme), 11, quai du Rhône, Vienne.
Faure (Gabriel), 14, place Carnot, Lyon.
Faure (D^r Léon), villa Lucile, route de Grasse, Cannes (Alpes-Maritimes).
Faure (Maurice), avocat, quai du Rhône, 11, Vienne (D).

MM.

- Favard, notaire, Saint-Priest (Isère).
Figuët, docteur en médecine, rue Victor-Hugo, 47, Vienne.
Français (Henri), rue du Rocher, 55, Paris (P).
Frécon, docteur en médecine, quai du Rhône, 3, Vienne (D).
Frécon (Mme Charles), rue Peyron, Vienne (D).
Frécon (Pierre), notaire, rue Peyron, Vienne (D).
Frenay (Etienne), fabricant de draps, rue de Cère, 18, Vienne (D).
Frenay (François), fabricant de draps, rue de Cère, 18, Vienne (D).
Les Enfants de Galibert (Jean), filateurs, rue Victor Faugier, Vienne (D).
Galland (Henri), ancien maire de Sainte-Colombe (Rhône).
Galland (Albert), avocat à la Cour d'Appel, rue de Marignan, 14, Paris (D).
Garon (Georges), La Tressinière, Estressin-sur-Vienne (Isère) (D).
Garon, (Louis), place de Miremont, 12, Vienne.
Garon (maison Francisque), Vienne (D).
Gaudin (Joseph), filateur, 12, rue Saint-André-le-Haut (D).
Girard, notaire, Vienne. (D).
Giraud (Charles), industriel, Saint-Hilaire-de-Brens (Isère).
Giraud (Émilien), avocat à la Cour d'Appel, boulevard St-Michel, 89, Paris (V^e) (D).
Glyzolle (Jean), boulevard de la République, Vienne.
Gonon, directeur d'assurances, rue du Musée, Vienne.
Grand, rue d'Erlanger, 14, Paris (D).
Grésillon, docteur en médecine, cours Romestang, Vienne.
Gros, docteur en médecine, place St-Maurice, Vienne.
Gueidan (Henri), Saint-Junien (Haute-Vienne).
Guerrier, ancien négociant, 20, cours Romestang, Vienne.
Guerrier (Joachim), représentant de commerce, cours Romestang, 20, Vienne.
Guerrier (Lucien), ingénieur-électricien, cours Romestang, Vienne.
Gueux (Jean), négociant, rue d'Arpot, Vienne.
Guiffroy (Eugène), représentant, rue de Cère, 7, Vienne (D).
Guillaud-Lavoûte, avoué, cours Romestang, Vienne.
Guy (Henri), curé archiprêtre de la Côte-St-André (Isère).
Heilmann (F.-Th.), ingénieur, rue Victor-Hugo, 51, Vienne.
Honorat (Alphonse), architecte, Sainte-Colombe (Rhône).
Hours, boulevard Beau-Séjour, Vienne.
Isérable, fabricant de draps, 7, rue Lafayette, Vienne (D).
Jacquet (Claude), quai Rioulet, Vienne (D).
Jacquet (Joseph), rue Vimaine, 51, Vienne.
Jacquier (Gabriel), place de Miremont, Vienne.

MM.

- Jacquier, architecte, Vienne.
Jaïl (O.), supérieur de l'Ecole Saint-Maurice, Vienne.
Jaillet et Pivard, fabricants de draps, rue Victor Faugier, Vienne (D).
Joly-Debanne (Mme), place de Miremont, Vienne (D).
Jouffray (Camille), sénateur, rue Dutot, 7, Paris (D).
Jouffray (Jules), Istressin, près Vienne.
Julien (Emile), rue de la Tuilerie, Vienne (D).
Lambert, curé de St-André-le-Haut, Vienne.
Latreille, professeur à l'Université, place Morand, 6, Lyon.
Lesse de Syon (baron de), boulevard de la République, Vienne.
Leydier, industriel, usine Cartallier, Pont-Evêque.
L'Huillier (Pierre), constructeur, rue d'Arpot, Vienne (D).
Lombard (Félix), avocat, Vienne (D).
Maisonneuve, fabricant de draps, place St-Sévère, Vienne (D).
Malcour (François), 32, rue d'Arpôt, Vienne.
Martin (II.), imprimeur-éditeur, place du Palais, 12, Vienne (D).
Martinon, juge au Tribunal-civil, Vienne.
Masclé, sous-préfet de Vienne (D).
Masson d'Autume (de) lieutenant-colonel au 17^e dragons, Auxonne (Côte-d'Or) (D).
Mayoud, docteur en médecine, cours Romestang, Vienne.
Merlin, filateur, rue Victor Faugier, Vienne (D).
Michalon (Paul), industriel, quai Riondet, villa Marcelle, Vienne (D).
Montagnon (Cl.), propriétaire, boulevard Henri Fleury, 5, Vienne.
Montagnon, agent-voyer principal, rue du Collège, 1, Vienne.
Morel (Louis), fabricant de draps, rue de Cère, 9, Vienne (D).
Morin (Roger), avenue de Saxe, 98, Lyon.
Ollier, filateur, Maire de Pont-Evêque (Isère) (D).
Paget fils, bijoutier, rue Ponsard, Vienne.
Pajot, avoué, boulevard de la République, Vienne.
Pallez (Auguste), ingénieur des arts et manufactures, rue d'Arpot, Vienne (D).
Pascal-Valluit (Mme), Vienne (D).
Pascal-Valluit et C^{ie}, Vienne (D).
Pasteur (Léonce), conservateur des hypothèques, Vienne.
Péronnet, greffier du Tribunal de Commerce, Vienne.
Perouse, avocat, St-Alban-du-Rhône et Lyon rue Ste-Hélène, 41, (D).
Perret (Edouard), mercier, cours Brillier, Vienne (D).
Perret (Joannès), directeur d'assurances, cours Romestang, Vienne.
Perret (Joseph), greffier de paix, place Saint-Maurice, Vienne.
Perroux (Léon), négociant, place de la République, 44, Lyon.
Pétréquin (Henri), greffier du Tribunal civil de Vienne.

MM.

- Pétrequin Jules, directeur d'assurances, rue Charles Reynaud, Vienne.
- Pinet, docteur en médecine, rue Lafayette, Vienne.
- Piolat et Colin, fabricants de draps, rue Jacquart, Vienne (D).
- Piot (Mme), château de Lignol, par Bayel (Aube), et rue de Rivoli, 78, Paris (D).
- Plissonnier, député, rue Paul-Louis Courier, 11, Paris (D).
- Poipy, architecte, rue Donna, Vienne (D).
- Ponsard (François), avenue Niel, 96, Paris. (D).
- Poussin, architecte, rue Victor Hugo, Vienne.
- Prévot (J.-B.), négociant, Vienne.
- Rambaud, avoué, rue Voltaire, Vienne.
- Ramet (Jean), fabricant de draps, rue Victor Faugier, Vienne (D).
- Ramet (Jules), fabricant de draps, rue Victor Faugier, Vienne (D).
- Reygnier (Hélis-François), rue Lafayette, Vienne.
- Reymond (Pierre), directeur d'assurances, quai du Rhône, 5, Vienne.
- Richard et Michalet, fabricants de draps, rue Jacquart, 10, Vienne (D).
- Rival, curé archiprêtre de St-André-le-Bas, Vienne.
- Rivoire André, rue de Florence, 8, Paris.
- Rochas, manufacturier, Vienne.
- Rondet (Henri), avocat, rue de la Table-Ronde, Vienne.
- Ronel (Joseph), avocat, cours Romestang, 20, Vienne.
- Ronjat (Jules), quai du Rhône, 11, Vienne (D).
- Rostaing (Henri), Montbreton sur Chanas (Isère).
- Rougelet, hôtel de la Poste, cours Romestang, Vienne (D).
- Rouillon, négociant en draps, 10, rue Cuvrière, Vienne (D).
- Sachet, Conseiller à la Cour de Cassation, Paris.
- M^{me} Seguin (Hippolyte), rue Serpaize, 141, Vienne. (D).
- Seguin (Jean), représentant, quai du Rhône, Vienne (D).
- Seguin (Marius), fabricant de draps, quai Pajot, 20, Vienne. (D).
- Seguin frères, fabricants de draps, rue Victor Faugier, Vienne, (D).
- Sibut (Louis), industriel, rue Mermet, 1, Vienne (D).
- Silvestre (Ant.), La Réclusière, Estressin, près Vienne.
- Silvestre (Joannès), maison Gaillard, Sainte-Colombe (Rhône).
- Tardif, préfet de la Vendée, La Roche-sur-Yon. (D).
- Terrebasse (H. de), au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère), et à Lyon, rue du Plat, 3 (D).
- Teste du Bailler, notaire, rue des Clercs, 2, Vienne (D).
- Teste du Bailler (Georges), boulevard de la Pyramide, Vienne. (D).
- Tissandier et Perrochat fabricants de draps, quai de Gère, 18, Vienne, (D).

MM.

- Trabet, entrepreneur de peinture, Estressin près Vienne.
Trainard (Félix), ingénieur-constructeur, rue Girard, Vienne.
Tremeau (Mme Louis), quai du Rhône, 2, Vienne.
Tremeau (Paul), manufacturier, quai du Rhône, 2, Vienne
Tremeau (Robert), manufacturier, Vienne.
Vaganay frères, manufacturiers, rue St-Martin, Vienne (D).
Vaganay (Auguste), fabricant de draps, rue Victor Hugo, Vienne (D).
Vaganay (Barthélemy), fabricant de draps, rue Clémentine, 7, Vienne (D).
Vaganay (François) fabricant de draps, place des Capucins, 1, Vienne (D).
Valentin (Paul), négociant, boulevard de Magenta, 151, Paris (D).
Vallet (Elie), quai Riondet, Vienne.
Vallin, manufacturier, place Saint-Maurice, Vienne.
Varnoud, fabricant de draps, rue Jacquart, 5, Vienne (D).
Vassy (Albert), négociant, Estressin, près Vienne.
Venard (Louis), professeur à l'Ecole Saint-Maurice, Vienne.
Villefosse (Héron de), conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 16, Paris (VIII^e) (D).
Vivien, docteur en médecine, cours Romestang, Vienne.
Vivien (Louis), directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris, Vienne.
Mme Wells, villa Clermont, avenue Garon, Ste-Colombe-les-Vienne.
Zajewski (Joseph), comptable, maison Pascal-Valluit, Estressin, près Vienne.

AVIS AUX SOCIETAIRES

Les membres de la Société trouveront au Bureau de renseignements, place du Palais, 12, les publications des Syndicats d'initiative français et étrangers contenant des indications utiles pour voyages, villégiatures, etc...

Les membres de la Société qui changent d'adresse sont priés de le faire connaître sans retard au Bureau pour assurer l'envoi des convocations et du *Bulletin*.

La Société offre gratuitement aux auteurs qui en font la demande cinquante exemplaires de leurs articles publiés dans le *Bulletin*, tirés à part avec couverture et pagination spéciale. Ceux qui en désirent un plus grand nombre sont priés d'adresser leur commande à l'imprimeur en retournant leur première épreuve.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
STATUTS de la <i>Société des Amis de Vienne</i>	5
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MAI 1916	9
Rapport du trésorier	9
Allocution du président	12
Election de cinq administrateurs	16
SÉANCE ARTISTIQUE DU 5 FÉVRIER 1916 : Les villes menacées de l'Adriatique. Salonique. — Compte rendu	17
LA FAÇADE DE ST-ANDRÉ-LE-BAS	23
LA MENTALITÉ D'UN EMPEREUR D'ALLEMAGNE AU DÉBUT DU XII ^e SIÈCLE. — L'ATTAQUE BRUSQUÉE DE 1124, par C. GIRARD	27
RAPPORT SUR LA DÉCOUVERTE DE TROIS GISEMENTS D'AMPHORES ROMAINES A STE-COLOMBE LES VIENNE, par Albert VASSY ..	41
BIBLIOGRAPHIE VIENNOISE. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE : <i>Les agents de recensement dans les trois Gaules</i> ; — <i>Le vase peint de Fraillicourt</i> ; — <i>Deux Armateurs Narbonnais : Sex Fadius Secundus et P. Olitius Apollonius</i> . — Abbé Claude BOUVIER : <i>L'Éducation religieuse</i>	47
NÉCROLOGIE : MM. Pierre Vincent ; chanoine Serlin ; Jean Reynon	49
Noms et Adresses des Membres de la Société	51

ILLUSTRATIONS

Plan de la fouille de Ste-Colombe	42
Marques relevées sur les anses des amphores	43

HORS TEXTE :

- PL. I. — Façade actuelle de Saint-André-le-Bas.
- PL. II. — Projet de façade, de M. Daumet.
- PL. III. — Gisements d'amphores romaines à Ste-Colombe-lès-Vienne.
- PL. IV. — Gisements d'amphores romaines à Ste-Colombe-lès-Vienne.

